Un beau voyage... assuré !
CROIX BLEUE CANASSURANCE
Un plus dans votre vie.
(514) 286-8403

La Presse
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

Aujourd'hui: Nuageux à partiellement ensoleillé
Minimum -- 9° Maximum 1°
Demain: Nébulosité croissante DÉTAILS CAHIER SPORTS

• MONTRÉAL, MERCREDI 19 DÉCEMBRE 1990 107e ANNÉE Nº 61 78 PAGES, 6 CAHIERS

Îles de La Madeleine: 1.00 50¢

Aujourd'hui

A 3 MONTRÉAL

Après deux années d'efforts, la Corporation des fêtes du 350e anniversaire n'a encore recueilli que 200 000 $ auprès du secteur privé.

B 1 PARTI QUÉBÉCOIS

Jacques Parizeau admet que des recrues comme Rita Dionne-Marsolais, ex-déléguée du Québec à New York, on n'en trouve pas souvent.

B 1 BOURASSA

Après avoir pris deux semaines de vacances en Floride avec sa famille, le premier ministre Bourassa fera sa rentrée politique à la mi-janvier.

D 1 FAILLITES

Le nombre des faillites personnelles et commerciales a augmenté de 59 p. cent le mois dernier au Canada par rapport à novembre 1989.

E 1 PASSE-PARTOUT

L'émission *Passe-Partout* n'est pas condamnée mais simplement interrompue quelques mois.

Sommaire

Annonces classées
immobilier ..... D10 à D14
marchandises D14, D15
emplois D15, D16
automobiles D16, E5, E6
le monde de l'ordinateur D14
propositions d'affaires D9
Alim. / Consomm. ..... C1 à C5
Arts et spectacles
informations ..... cahier E
horaires E7
Bandes dessinées D13
Bridge D15
Carrières et prof. C8, C9
Décès E6
Economie ..... D1 à D9
Editorial B2
Êtes-vous observateur? . D10
Feuilleton D11
Horoscope D12
Le monde C6, C7, C8, C10
Mots croisés D14
«Mot mystère» E5
Télévision E1, E2
Tribune libre B2, B3
TABLOÏD SPORTS
Philippe Cantin 5
Mots croisés 12

LE CANADIEN ÉBRANLÉ

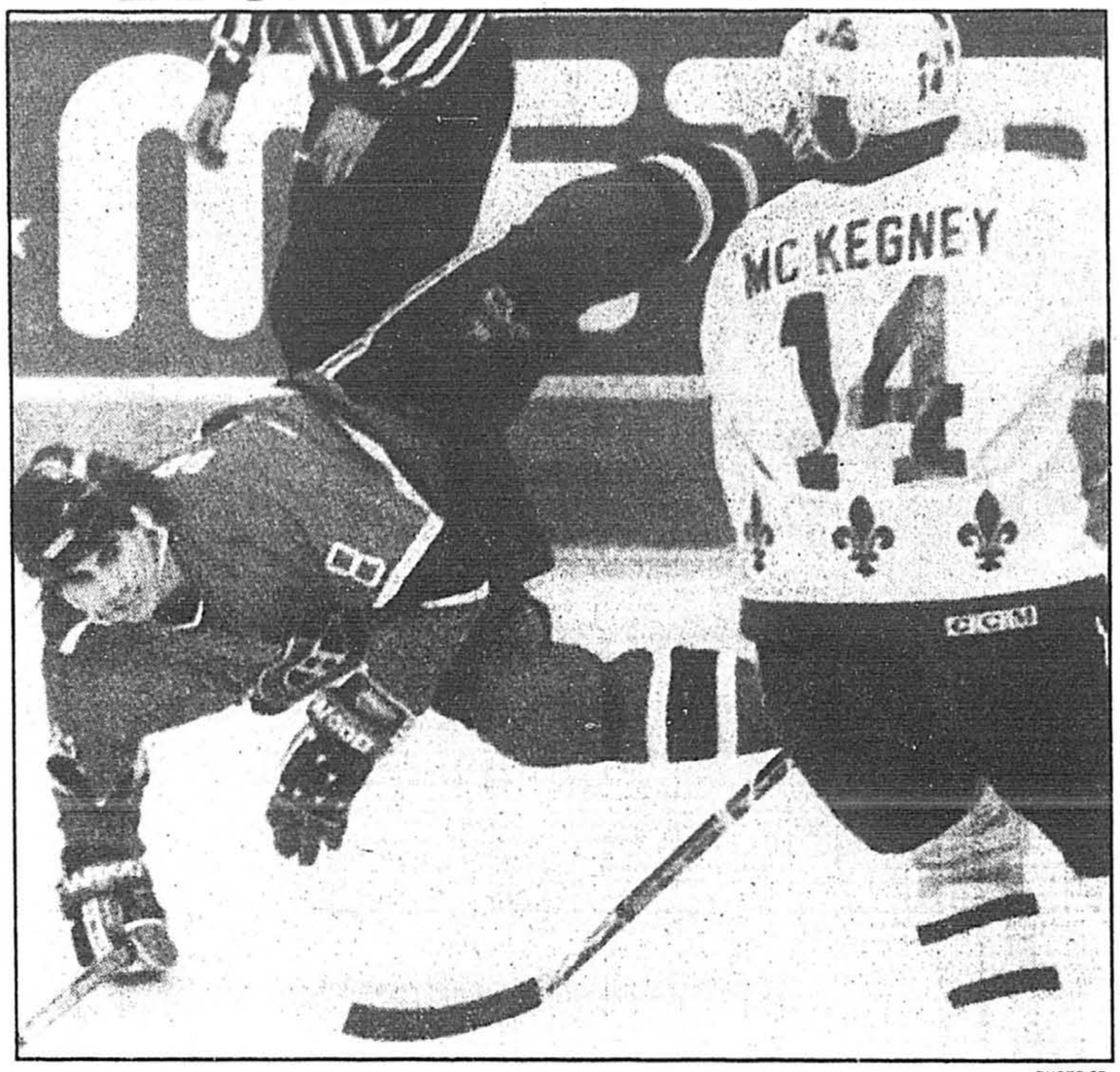


PHOTO CP

Le Canadien a subi hier une troisième défaite consécutive, un échec particulièrement frustrant. Battus 6 à 4 par des Nordiques tenaces, les joueurs du Canadien avaient toutes les raisons d'être ébranlés dans l'autobus qui les ramenait à Montréal. Les Québécois ont été sans pitié, marquant cinq buts sans riposte à partir du deuxième engagement pour triompher d'une équipe sans âme.

Cahier Sports, page 3

Un malade incurable pourra refuser d'être soigné

ANDRÉ PÉPIN
du bureau de La Presse
QUÉBEC

3 500 modifications seront apportées au code civil

L'un des effets de la réforme du code civil sera de permettre aux malades incurables de mourir dignement, en se soustrayant au harcèlement thérapeutique. Il sera désormais possible à un mourant de mettre fin à ses souffrances en refusant les soins médicaux.

Il s'agit là d'un point majeur de la réforme du code présentée hier à l'Assemblée nationale par le ministre de la Justice, M. Gil Rémillard. Trente-cinq ans après avoir entrepris la révision de son code civil, le Québec est sur le point de proposer 3 500 modifications qui forceront notaires et avocats à suivre des cours d'une durée d'au moins 60 heures pour assimiler la nouvelle matière. La mise en application de cette réforme est prévue pour 1993.

Le consentement

En ce qui a trait au droit des personnes, le projet de code reconnaît dorénavant un principe de base fondamental relié au respect de la personne: la nécessité du consentement pour recevoir des soins. Ce n'est qu'en cas d'urgence que le consentement ne sera pas nécessaire, lorsque la vie de la personne sera en danger et que son consentement ne pourra être obtenu en temps utile.

Cette mesure vient modifier le droit actuel, qui prévoit l'obligation pour l'établissement de santé et pour le médecin de donner des soins et des traitements à toute personne dont la vie est en danger, sans obligation légale d'obtenir son consentement.

Le projet, en ce sens, vient de plus régir l'acharnement thérapeutique en l'assujettissant également à l'obtention du consentement du malade. Ainsi, une personne pourra refuser de recevoir un traitement si elle considère que les conséquences des soins seraient intolérables ou que les soins sont devenus inutiles.

Contrats de grossesse

La réforme prévoit d'autre part l'interdiction des contrats de grossesse. Le donneur de gamètes étranger au couple qui poursuit un projet parental ne peut réclamer une paternité. Par ailleurs, le nouveau code prévoit que les renseignements nominatifs sur les donneurs de gamètes seront confidentiels; cette confidentialité pourra toutefois être levée par un tribunal si la vie de l'enfant à naître est en danger.

VOIR MALADE EN A 2

Les femmes et les aînés en faveur de la souveraineté

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Rien n'est plus semblable que la cause du Québec et celle des femmes, qui ont tous deux besoin d'un maximum d'autonomie pour se réaliser, a déclaré hier la vice-présidente de la Fédération des femmes du Québec, Mme Claire Bonenfant, devant la Commission Bélanger-Campeau.

Comme la plupart des groupes de femmes qui se sont présentés devant la commission constitutionnelle aux quatre coins du Québec, cette fédération de 115 associations regroupant quelque 100 000 membres s'est prononcée en faveur de la souveraineté du Québec.

Ce choix ne constitue pas un changement d'opinion par rapport au référendum de 1980, soutient Mme Bonenfant, qui précise que le vote des femmes n'avait pas été analysé et que l'affaire des «Yvettes» était davantage une mobilisation partisane qu'un mouvement de fond.

«On doit interpréter la conclusion du mémoire comme une évolution dans l'engagement et l'implication politiques des femmes», a déclaré à *La Presse* la vice-présidente de la Fédération.

L'Âge d'or

En soirée, la Fédération de l'Âge d'or du Québec, formée de 175 000 membres, a également réclamé tous les rapatriements de pouvoirs nécessaires pour que le Québec puisse satisfaire ses aspirations, en particulier celles des deux catégories de citoyens souvent négligés: les jeunes et les personnes âgées.

COMMISSION SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

L'organisme a étonné en indiquant que ses membres favorisaient majoritairement la souveraineté ou l'indépendance du Québec. Les résultats d'un sondage réalisé par la Fédération elle-même, auprès de 1 380 de ses membres choisis au hasard dans diverses régions, montrent que 69 p. cent des aînés favorisent l'indépendance (16 p. cent) ou la souveraineté (53 p. cent) assortie d'une forme d'association avec le Canada.

Il faut dire cependant que le questionnaire des sondeurs proposait un choix entre trois options: le fédéralisme actuel, la souveraineté-association et l'indépendance. Les données auraient sans doute varié si une quatrième possibilité, un fédéralisme renouvelé, avait été suggérée.

La CSN

C'est la CSN qui a commencé la journée en déposant un document déjà largement publicisé — et jugé remarquable par tous — et dont la sérénité a été louée par le président Michel Bélanger.

Ce document propose l'indépendance en quatre étapes: un référendum décrété par l'Assemblée nationale en juin 1991 et proposant la proclamation de la souveraineté du Québec au plus tard en juin 1992; la formation d'une chambre constituante représentative des divers groupes de la société québécoise, pour élaborer un projet de constitution dans les 12 mois suivant le référendum; que l'Assemblée nationale mène avec Ottawa, durant la même période, des négociations sur la succession d'État (partage de la dette et des avoirs en com-

VOIR FEMMES EN A 2



Gardien de nuit tué lors d'un vol d'armes au manège militaire de Saint-Jérôme

JEAN-PAUL CHARBONNEAU
SAINT-JÉRÔME

Un gardien de nuit de 67 ans qui travaillait au manège militaire de Saint-Jérôme, où de puissantes armes à feu sont entreposées, a été assassiné, tôt hier matin, par des individus qui se sont emparés de 15 carabines de type C7 et de six pistolets 9 mm qu'ils ont emportés dans un jeep de l'armée. Les armes volées sont identiques à celles qu'utilisaient les militaires en poste à Oka et sur la Rive-Sud lors de la crise amérindienne.

Après avoir abattu leur victime, les assassins ont recouvert son visage d'un sac de vidanges en plastique, lui ont ligoté les mains derrière le dos et ont placé trois coussins d'un sofa sur son corps, étendu sur le ventre. Ce gardien, membre du Corps canadien des commissionnaires, a été identifié comme étant Armand Robert, un ancien militaire demeurant à Saint-Jérôme. Il travaillait pour cet organisme depuis 1985. Il avait pris son quart de travail à minuit et devait le terminer à 8 h hier.

Un responsable du Corps canadien des commissionnaires, le major Claude Gauthier, a déclaré que cet organisme à but non lucratif jouait le même rôle qu'une agence de sécurité, et qu'il donnait du travail à d'anciens militaires et membres de la Gendarmerie Royale du Canada.

Ce meurtre a été commis entre 1 h et 2 h 30 hier, et les meurtriers ont pénétré dans le manège sans effraction. Selon des porte-parole des Forces ca-

VOIR ARMES EN A 2

Les médias se sont affranchis

MARC LAURENDEAU
collaboration spéciale

Dans le deuxième article de sa série sur l'URSS, Marc Laurendeau analyse la nouvelle transparence des entreprises de presse.

2. ■ Si, à ce jour, la transformation de l'économie soviétique reste une énorme faillite, il en va bien différemment de l'affranchissement de la presse sous le régime Gorbatchev. C'est dans ce volet de la révolution en cours en URSS que la nouvelle transparence a fait les bonds les plus gigantesques.

L'attitude critique s'est manifestée en force. En donnant tout à coup la parole aux intellectuels dissidents et aux écrivains interdits, les journaux soviétiques ont pulvérisé les records de tirage et provoqué des files d'attentes aux kiosques. En optant pour la télévision en direct, les directeurs de stations ont évité la censure préalable et présenté à l'antenne des propos moins «contrôlables», plus spontanés et percutants. Un tel changement en trois ans paraît tout simplement colossal.

À l'origine, la politique de «glasnost» de Mikhaïl Gorbatchev provenait d'un calcul. Le leader souhaitait se gagner des alliés auprès de l'intelligentzia pour effectuer ses pénibles réformes économiques. De manière plus machiavélique aussi, le chef de gouvernement espérait neutraliser ses adversaires conservateurs dans la hiérarchie du Parti communiste, en les soumettant à une critique sévère et pénétrante.



Mais, un peu comme l'apprenti-sorcier qui en vient à ne plus maîtriser les mutations qu'il déclenche, Mikhaïl Gorbatchev paraît lui-même secoué, parfois même englouti, par la force du torrent qu'il a libéré. Ainsi, les grands journaux soviétiques ont révélé à l'été 89 les détails d'une entente survenue 50 ans plus tôt entre Hitler et Staline pour faciliter à ce dernier l'annexion des pays baltes; les médias ont ainsi attisé la flambée des revendications indépendantistes en Lituanie, en Lettonie et en Estonie. Mikhaïl Gorbatchev lui-même s'en est trouvé placé dans l'embarras.

Soulignons aussi que le virage effectué par la presse soviétique reste tout à fait récent et brise une trajectoire qui se maintenait vers la plus grossière manipulation de l'opinion publique. Au printemps 1986, quand un réacteur nucléaire explosa à la centrale nucléaire de Tchernobyl, les autorités du Kremlin tentèrent de camoufler l'ampleur de la catastrophe qui venait de frapper l'Ukraine: ils multiplièrent les déclarations rassurantes et écartèrent systématiquement les journalistes ukrainiens du site de l'accident (n'y autorisant que la présence des reporters de Moscou).

Depuis que l'horrible mensonge a été éventé (et a entraîné la démission du ministre de la Santé, qui avait déclaré que rien n'était anormal dans la zone de l'accident), depuis que l'ampleur de la contamination et des mutations génétiques chez les nouveaux-nés est largement connue, Radio-Kiev, dans la capitale de l'Ukraine, fournit chaque jour, tant à la radio qu'à la télévision,

VOIR MÉDIAS EN A 2

DESTINATIONS SUD
NATIONAIR
VOLS SEULEMENT (ALLER-RETOUR)
ACAPULCO à partir de: 299 $ + TAXE
CANCUN à partir de: 299 $ + TAXE
MARTINIQUE GUADELOUPE à partir de: 349 $ + TAXE
FORT LAUDERDALE à partir de: 159 $ + TAXE
PARIS à partir de: 399 $ + TAXE
SURCHARGE DE CARBURANT EN SUS SI APPLICABLE
PERMIS DU QUÉBEC
NOUVELLES FRONTIÈRES
288-4800
800 EST, DE MAISONNEUVE
MÉTRO BERRI-UQAM

SUITE DE LA UNE

MALADE

Un malade incurable pourra refuser d'être soigné

Dans le même ordre d'idée, explique M. Rémillard, tout contrat en vertu duquel une femme s'engagera à porter un enfant pour le compte de quelqu'un d'autre sera automatiquement nul et non avenu. «Porter un enfant n'est pas une entreprise commerciale, a-t-il dit, c'est une des merveilles de la nature, et nous ne pouvons permettre qu'elle soit bafouée.»

«Dans le même but — protéger la dignité humaine — a ajouté le ministre, nous avons décidé d'interdire la vente d'organes: on ne peut vendre ses reins, pas plus qu'on ne peut vendre son sang.»

L'hypothèque mobilière

Une autre mesure innovatrice du projet de loi a trait à l'hypothèque mobilière. Il sera dorénavant possible pour un Québécois d'hypothéquer ses meubles, ses oeuvres d'art, ses véhicules. Pour le ministre, cette nouvelle approche permettra à l'emprunteur de profiter d'une nouvelle source de financement à des taux moindres que le prêt personnel. Tout en conservant la propriété, un individu pourra emprunter sur une automobile, une roulotte, voire même une chaine stéréo. Certaines banques, déjà, prêtent de l'argent sur des oeuvres d'art importantes.

L'hypothèque mobilière pourrait notamment favoriser une plus grande activité économique sur le marché des oeuvres d'art, et permettre aux artistes québécois de faire valoir un attrait additionnel pour l'achat de leurs oeuvres.

Dans le domaine de l'accession à la propriété, le nouveau code veut davantage protéger les acheteurs d'appartements. Afin d'établir un meilleur équilibre de forces entre les parties, le projet de code prévoit des règles visant à éviter la prise de contrôle de l'assemblée des copropriétaires par le promoteur. Il prévoit également l'institution d'un fonds de prévoyance établi en fonction du coût estimatif des réparations majeures, de sorte que lorsque celles-ci surviendront, les sommes nécessaires seront disponibles et auront été versées par tous les copropriétaires antérieurs et actuels. Cette nouvelle disposition, insiste le ministre, vient corriger un problème vécu par de nombreux copropriétaires.

«Bon samaritain»

Une autre règle originale du nouveau code est celle dite du «bon samaritain». Elle permet à celle ou celui qui porte secours à autrui de pouvoir se soustraire à toute responsabilité, à moins d'une faute lourde ou intentionnelle de sa part. Cette mesure a été suggérée à maintes reprises, notamment par le comité sur le civisme et son président, Georges Koutchougoura, qui faisait remarquer que, malgré l'obligation de porter secours prévue à la Charte des droits et libertés de la personne, la menace de poursuite en dommages à la suite d'un geste d'entraide accompli de bonne foi faisait craindre aux citoyens d'intervenir.

Dans l'esprit du ministre, le nouveau code n'est pas une «révolution, mais une évolution qui vise à faire face aux réalités de notre époque: c'est un pas capital, qui ouvrira une ère de relations nouvelles entre nos citoyens. C'est un moment historique.» □

FEMMES

Les femmes et les aînés en faveur de la souveraineté

mun, rapatriement de la fonction publique fédérale) ainsi que sur des ententes de partage économique et politique; qu'en juin 1992 au plus tard, le projet de constitution soit soumis au peuple par un deuxième référendum.

Trois experts invités par la Commission Bélanger-Campeau se sont par ailleurs prononcés, hier, et l'un d'eux, Louis Bernard, qui a été conseiller de l'ex-premier minsitre René Lévesque et à quelques reprises celui de Robert Bourassa (et qui est aujourd'hui premier vice-président à l'administration de la Banque Laurentienne), a conclu qu'il appartenait aux Québécois de dénouer l'impasse constitutionnelle en accomplissant un geste décisif: celui d'exprimer clairement que le Québec est prêt à former un pays souverain, «même sans alliance économique avec le Canada si, dans un délai donné, il s'avérait impossible de négocier une telle entente d'association».

M. Bernard suggère à la commission de recommander au gouvernement du Québec de tenir un référendum comportant la question suivante: «Acceptez-vous que le Québec déclare son indépendance si, après une période de négociation d'au plus deux ans, une entente de souveraineté-association ne peut être conclue avec le Canada?»

Pour M. Bernard, les Québécois ont à se demander s'ils sont prêts ou pas à se donner un pays souverain ou indépendant. «S'ils ne le sont pas, ils devront se résigner à vivre dans le régime fédéral actuel, car l'histoire a prouvé que ce régime est incapable de se rénover en profondeur», a-t-il soutenu.

Enfin, Alliance-Québec a aussi présenté son mémoire, favorisant un fédéralisme renouvelé «pour que tous les Québécois occupent la place qui leur revient de droit au Canada». Un objectif qu'on qualifie de «pas simple», mais de «réalisable», croit-on.

«Notre communauté propose d'être un partenaire actif dans la recherche de ce renouveau. Alliance-Québec croit que les Québécois de toutes les communautés culturelles, raciales et linguistiques sont prêtes au changement», indique-t-on dans le mémoire.

Les Québécois d'expression anglaise veulent par ailleurs des garanties solides à l'effet que les institutions qui ont desservi et façonné leur communauté continueront à le faire. L'organisme estime que la promotion du français est un objectif que la communauté anglophone peut et doit soutenir. □

ARMES

Gardien de sécurité tué lors d'un vol d'armes au manège militaire de Saint-Jérôme

nadiennes et du Corps canadien des commissionnaires, les gardiens en fonction la nuit ont instruction de n'ouvrir à personne.

Ce sont des agents de la police municipale de Saint-Jérôme dépêchés au manège, situé au 825, rue Fournier, à la suite du déclenchement du système d'alarme, qui ont fait la macabre découverte. Quand ils sont arrivés sur les lieux, ils ont constaté que la porte de côté était ouverte.

Ils ont aperçu le corps de M. Robert gisant sur le plancher, à deux mètres de son poste de garde et à une trentaine de mètres de la chambre-forte, qui renfermait un peu moins de 100 armes.

L'enquête a été confiée aux membres de l'unité des crimes contre la personne de la Sûreté du Québec.

«Lors de l'arrivée des agents de la police municipale de Saint-Jérôme, M. Robert avait le visage recouvert d'un sac de plastique, et les policiers ont soigneusement évité de toucher au corps. Il a été transporté à l'Institut de médecine légale dans la position où il a été trouvé. Donc, nous ne pouvons pas encore dire s'il a été atteint d'une balle ou frappé à l'aide d'un objet contondant. Il va falloir attendre le rapport de l'autopsie», a expliqué l'agent Pierre Lemarbre, du bureau des relations publiques de la SQ.

Tout indique qu'après avoir tué le gardien, les assassins ont pris les clés de la jeep de l'armée qui se trouvaient accrochées au poste de garde, puis ont foncé dans la porte de la chambre-forte avec la jeep. Normalement, ces portes sont en acier, mais un manège est une grande salle, vide en son milieu afin de faciliter l'entraînement, et il est donc facile pour le conducteur d'un véhicule de prendre une certaine vitesse s'il part d'une extrémité.

Le capitaine Guy Lizotte, des affaires publiques des Forces canadiennes de la base de Saint-Hubert, notant que les bandits n'ont pas réussi à s'emparer des culasses spéciales servant aux C7, gardées cachées dans un autre endroit de l'immeuble, a déclaré: «Je pense que cela prouve que notre système de sécurité est tout de même bon. Je ne crois pas qu'il leur sera facile de se procurer ces culasses, car elles sont modifiées spécialement pour nous». Toutefois, Philippe Labelle, de la firme montréalaise Checkmate Sports, a souligné que, si ces culasses ne pouvaient être légalement achetées au Canada, il était très facile de se les procurer aux États-Unis, d'où on pouvait même se les faire envoyer par la poste.

Le capitaine Lizotte a précisé en outre que la chambre-forte ne renfermait pas de munitions, les mitraillettes et fusils automatiques n'étant tirés que dans les bases des Forces canadiennes.

Dans les minutes qui ont suivi la découverte du corps et le constat du vol d'armes et de la jeep, la description du véhicule a été donnée à tous les corps de police et diffusée sur les ondes des stations de radio.

Vers 10 h 30, le chauffeur d'un chasse-neige du ministère des Transports informait la police municipale de Mirabel de la présence d'une jeep de l'armée en bordure d'un terrain vacant d'Hydro-Québec sur le chemin Dupuis, près de la route 158, dans le secteur de Saint-Canut. La SQ a été avisée et le véhicule a été remorqué au quartier général de la rue Parthenais pour fin d'expertise.

Le capitaine Lizotte a souligné que le manège militaire de Saint-Jérôme était le lieu d'entraînement d'une soixantaine de réservistes du 4e bataillon du Royal 22e régiment. L'entraînement a lieu le mardi soir et durant le week-end. Ces personnes sont appelées à prêter main forte à l'armée régulière en cas de besoin.

Le C7, a expliqué le capitaine Lizotte, est l'arme de base du soldat d'infanterie, un fusil d'assaut à action semi-automatique ou automatique, au choix, tandis que les pistolets servent normalement aux officiers et aux policiers militaires.

C'est le quatrième vol d'armes à avoir été commis en moins d'un an. Des individus, après avoir brisé des vitrines avec un véhicule, ont volé il y a quelques mois des armes de fort calibre dans deux magasins de l'ouest de Montréal, et un peu plus tard, utilisant le même stratagème, des inconnus se sont emparés de 12 armes dans un magasin d'articles de chasse et pêche situé sur l'autoroute 440, à Laval; le 9 octobre, un autre magasin d'armes a été visité par des voleurs, cette fois à Roxton-Falls.

Le dernier vol effectué dans un manège d'armes remonterait au 30 janvier 1964, à la caserne des fusilliers Mont-Royal, à l'angle de la rue Henri-Julien et de l'avenue des Pins, à Montréal. Les malfaiteurs s'étaient emparés d'un véritable arsenal, composé notamment de 60 carabines de type FN, de 20 mitraillettes ainsi que de 20 000 projectiles.

Les policiers et les militaires s'interrogent sur l'appartenance des auteurs du crime qui a coûté la vie à Armand Robert. Ils savent cependant que des armes puissantes, semblables à celles qui ont été volées à Saint-Jérôme et pouvant tirer 300 balles à la minute, sont de plus en plus souvent utilisées par les réseaux de trafiquants de droque et les bandes de motards. □



PHOTO PIERRE McCANN, *La Presse*

Des employés de la morgue emmènent le corps du gardien de nuit Armand Robert, 67 ans, assassiné hier dans le cours d'un vol de puissantes armes à feu au manège militaire de Saint-Jérôme.

MÉDIAS

Les médias se sont affranchis

des informations en direct depuis les lieux du réacteur sur l'indice de radiation.

Selon M. Vassily Alexeevich Barsuk, assistant-directeur des programmes de radio à Radio-Kiev, l'émission radiophonique «Votre santé» fournit des renseignements réguliers sur les victimes de Tchernobyl. On traite, bien sûr, des Ukrainiens évacués qui ont abandonné leurs logis. Bilans et conseils pratiques abondent (à des émissions de télévision comme «Notre sol», «Le coût de Tchernobyl» et «Votre bonne santé»). Et, surtout, les reportages décrivent les petites communautés qui n'ont pas été évacuées, habitent en zone dangereuse et y consomment leurs fruits et légumes contaminés.

La télévision en direct est une «bouffée d'air frais», soutient le directeur des programmes télé de Radio-Kiev. Autrefois, les rubans d'enregistrement restaient longtemps sur les tablettes et tombaient sous la main des censeurs. Radio-Kiev télévision produit maintenant 60 p. cent de sa programmation en direct. Elle favorise les débats et, sur un même sujet, invite les tenants d'opinions diverses et opposées. Même le clergé orthodoxe (autrefois interdit d'antenne) peut s'y exprimer. Les différentes religions ont des émissions-cadres où elles peuvent mettre en lumière leurs valeurs.

Quant à la censure, elle est maintenant formellement abolie par la nouvelle Loi sur la presse, adoptée par le Soviet suprême d'URSS. Cette loi permet aussi aux citoyens, aux mouvements, aux groupes et aux partis politiques de fonder des organes d'information. En sanctionnant par les tribunaux, plutôt que par l'arbitraire des bureaucrates, les abus de la liberté de presse, cette loi codifie les droits et devoirs des journalistes. En introduisant le délit de diffamation, elle place enfin l'information dans le cadre du droit.

Bien sûr, l'accès au papier, encore déterminé par l'État, continue d'être un facteur de discrimination. Comme par hasard, les journaux les plus contestataires, que les citoyens soviétiques lisent avec voracité, sont souvent ceux qui n'atteignent pas leur plein tirage, faute de papier. Mais, importante consolation, la masse des lecteurs elle-même apporte des correctifs à un marché que l'appareil bureaucratique tente encore d'infléchir.

Le public boude la presse officielle. La *Pravda* (tirage de 7 millions et demi d'exemplaires), organe du Comité central du Parti communiste, a perdu, avouait Vladislav A. Drobkov, son éditeur des nouvelles étrangères, trois millions de lecteurs en 89-90 et pourrait en perdre encore. Les lecteurs soviétiques semblent rechercher une presse moins collée aux appareils et ne trainant pas un lourd passé de gommage des massacres et déportations staliniennes.

Par contre, les succès les plus fulgurants de la «glasnost», en termes de rayonnement populaire, ont été remportés par *Ogoniok* («Flammèche»), un hebdomadaire politico-culturel jadis terne et primaire. Sous la direction de Vitaly Korotich, poète ukrainien et ex-médecin qui dénonça la folle imprudence de Tchernobyl, *Ogoniok* se mit à présenter des enquêtes journalistiques pénétrantes sur l'ineptie bureaucratique, la corruption des cadres, le sida par la contamination des seringues, etc. Parti de 300 000 lecteurs en 1986, ce magazine dépasse maintenant les trois millions d'exemplaires.

De même, les *Nouvelles de Moscou*, jadis une feuille de propagande en cinq langues, a pris l'allure d'un véritable organe de presse, franc, direct et précis quant aux faits et courageux dans ses positions éditoriales. *Argumenti y Fakti*, un hebdomadaire d'analyse créé au début des années 70, avait longtemps végété à une centaine de milliers d'exemplaires. En quittant sa langue de bois et sa prudence frileuse, il est devenu un tabloïd truffé de textes courts et explosifs et s'est propulsé, sous la direction de Vladislav Starkov, à un tirage de 33 millions d'exemplaires. *Argumenti y Fakti* détient le record mondial.

Fonctionnaire de la vérité, le journaliste se croyait, il n'y a pas si longtemps, comme un formateur de l'homme socialiste, un «organisateur collectif» facilitant les communications au sein de la classe ouvrière (selon la conception de Lénine, fondateur de la *Pravda*). Une «nouvelle» dans la presse écrite, selon une telle optique, ce pouvait être l'anniversaire d'un haut cadre du Parti communiste ou la production laitière exceptionnelle de telle ferme collective (Kolkhose) cette année-là. Aux actualités télévisées, une «nouvelle» typique, ce pouvait être le déplacement d'un groupe de bureaucrates allant reconduire un membre du Politburo à son avion.

À cet égard, les thèmes ont nettement changé. À Gostelradio, importante station de télévision de Moscou, on dénoncera le lamentable état du système d'approvisionnement en montrant un citoyen qui a trouvé un rat dans sa nourriture. À l'émission «La cinquière roue», sur l'audacieuse station de télévision de Leningrad, une succession d'images filmées fera voir des potentats locaux pourvus de voitures Mercedes et de datchas (maisons de campagne). Quand un politicien refuse une entrevue, nous le révélons en ondes, affirme la journaliste Nellie Zakirova, de *Gostelradio*.

Une conversion suspecte

Mais cette conversion de la presse est si brusque qu'elle est un peu suspecte. La plupart des directeurs d'antenne et rédacteurs en chef que nous avons rencontrés ont fait carrière sous Brejnev, restent souvent attachés aux idéaux marxistes (la photo de Lénine trône encore derrière leur fauteuil) et sont encore membres du Parti communiste. Beaucoup de patrons d'information, de chroniqueurs et de reporters sont candidats à des élections en tant que conseillers municipaux ou députés.

Certes, les élections de 1989 et 1990 ont amené aux parlements bon nombre de journalistes, renforcé la position des médias et facilité, notamment, le passage de la nouvelle Loi sur la liberté de presse. Mais les rapports incestueux entre le Parti communiste, réseau d'influence encore puissant, et les journalistes, appelés à l'indépendance d'esprit, ne peut faire autrement que placer la majorité d'entre eux en conflit d'intérêts.

D'autant plus que Mikhail Gorbatchev ne s'est pas gêné pour intervenir, congédiant Victor Afanasiev de la direction de la *Pravda* pour y nommer son ami et conseiller, sans vraie expérience journalistique, Ivan Frolov. De même, le président d'URSS tenta d'obtenir la démission de Vladislav Starkov, directeur du redoutable *Argumenti y Fakti*, lequel avait publié des critiques mordantes envers M. Gorbatchev et un sondage nettement défavorable.

En Ukraine, par ailleurs, l'important rédacteur en chef d'un journal, Ivan Spodarenko, nous a avoué devoir sa tête à Gorbatchev lui-même, qui l'a sauvé du limogeage. Il avait publié un scandale sur l'achat de vaches suédoises à prix d'or. Celles-ci avaient été finalement abattues puisqu'on n'avait pas de quoi les nourrir. Cette dénonciation des bureaucrates incompétents avait plu à Gorbatchev qui, en 1985, voulut faire du cas de Spodarenko une démonstration de «glasnost».

La nouvelle presse soviétique, dans ses commentaires, s'est muée en chantre du capitalisme et présente l'économie de marché comme la panacée suprême. L'entreprise privée se trouve déifiée, tandis que dans certaines publications, comme *Sovetskaia Kultura* et *Znamia*, un discours reaganien minimise l'impact de l'abandon des mesures sociales et du chômage massif à venir. On est passé d'une doctrine à l'autre, du marxisme-léninisme à la glorification du marché, sans prendre la distance critique. Le passé pèse encore lourd. □

DEMAIN: L'environnement en URSS

Où donner de son sang

■ Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants :

- à Montréal : Centre permanent de la Croix-Rouge, 3131 est, rue Sherbrooke, de 9 h à 18 h;
- à Saint-Jean : Collège militaire, gymnase, rue Jacques-Cartier nord, de 9 h 30 à 15 h 30;
- à Montréal : Musée des beaux-arts, salle d'orientation, 1379 ouest, rue Sherbrooke, de 13 h à 17 h;
- à Saint-Lambert : en collaboration avec la Ville de Saint-Lambert et le Club des Lions, Centre communautaire de Saint-Michel, 31, rue Lorne, de 14 h 30 à 20 h 30;
- Les Cèdres : en collaboration avec le Club Optimiste Les Cèdres, Centre communautaire, 1060, chemin du Fleuve, de 14 h 30 à 20 h 30.

La Quotidienne
Tirage d'hier

à trois chiffres	778
à quatre chiffres	6238

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSEES	
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h a 18 h. Samedi et dimanche de 7 h a midi.		Commandes ou corrections lundi au vendredi de 8h. à 17h.	285-7111
RÉDACTION	285-7070	GRANDES ANNONCES	
PROMOTION	285-7100	Detaillants	285-7202
COMPTABILITÉ		National, Télé-Presse	285-7306
Grandes annonces	285-6892	Vacances, Voyages	285-7265
Annonces classees	285-6900	Carrières et professions, nominations	285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée a diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières a LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement: numéro 1400» Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

RENSEIGNEMENTS 285-7272

51-3-01

MERCREDI 19 DÉCEMBRE 1990

OPÉRATION NEZ ROUGE
Montréal: 849-1011
Laval/Basses Laurentides: 686-7941
Entre 19 h et 3 h 30
jusqu'au 31 décembre

CONCOURS
jusqu'au 21 décembre, du lundi au vendredi.
Courez la chance de gagner un alcotest, une valeur de 170$
Pour participer: retenez bien le message du jour ci-contre et écoutez CKMF entre 9 h et midi et CJMS entre 16 h et 17 h pour tous les détails

RÉPONSE DU JOUR
Contrairement aux croyances populaires; ni le café, ni la douche froide et ni la marche de santé ne diminuent l'effet de l'alcool.
Seul le temps élimine l'alcool.

La Presse
CJMS 128
CKMF 94
ALCOTEST QUÉBEC INC.

La Presse

350e: pas de programmation, pas de fonds du secteur privé

L'objectif de la Corporation des fêtes du 350e anniversaire de Montréal était de recueillir 18 millions, elle en a obtenu 200 000$

La Corporation des fêtes du 350e anniversaire de Montréal nage dans l'eau trouble depuis deux ans. Incapable d'accoucher d'une programmation, elle est devenue une immense machine paralysée. Méfiantes devant les démissions successives des cadres de la Corporation, les compagnies attendent qu'elle annonce le programme de ses festivités avant de s'engager financièrement dans cette entreprise. À un an des fêtes, La Presse fait le point sur ce dossier dans une série de deux articles.

MICHÈLE OUIMET

1. ■ Après deux ans de travail, la Corporation des fêtes du 350e anniversaire de Montréal n'a recueilli que 200 000 $ auprès du secteur privé. L'objectif de départ était de 18 millions. Aucune entente n'a encore été conclue avec les commanditaires et aucun des 170 projets soumis à la Corporation n'a été officiellement accepté.

Qu'est-ce qui se passe? Et bien rien justement et c'est ça le problème, ont affirmé plusieurs commanditaires contactés par *La Presse*.

Le groupe Télémédia, par exemple, a déposé à la Corporation, le 15 mai dernier, un projet de plus de 1,5 million. Depuis, rien. Même pas un accusé de réception, précise Pierre Villeneuve, ex-directeur du marketing au Groupe Télémédia.

CÉLÉBRATIONS MONTRÉAL 1642-1992

« Nous voulions être la radio officielle des fêtes. Nous leur avons fait une offre alléchante. J'ai talonné Raymond Beauchemin — ex-directeur du marketing et des communications à la Corporation qui a démissionné le mois passé —. Il me répondait: 'Ecoute Pierre. Je ne sais pas. J'en ai parlé au directeur général, Michel Petit.' Puis, plus rien. »

« J'ai vécu *Québec 1984*, poursuit Pierre Villeneuve. C'est la même affaire. Ils rêvent en couleurs. En période de récession économique, des commanditaires à coups de 1 million, il n'y en a pas beaucoup. A 13 mois du début des fêtes, les gens de la Corporation n'ont toujours pas de programmation ni de commanditaires. Tout le monde est sur ses gardes. Les compagnies craignent d'être associées à un *flop*. »

Le groupe Télémédia n'a pas pour autant renoncé à commanditer les fêtes du 350e anniversaire de Montréal.

« Nous sommes toujours intéressés, affirme le vice-président et directeur général de CKAC, Richard Desmarais. La Corporation, c'est une espèce de mélange d'administration qui ne sait pas où elle va. Ils ont l'air assez mêlés. Ils changent constamment de cap et de gestion. C'est inquiétant et malheureux. Tant que la Corporation n'aura pas annoncé sa programmation, on ne bouge pas. Il n'est pas question pour nous de signer un chèque en blanc. »

Le 28 août, Raymond Beauchemin faisait le point sur les commanditaires dans un document confidentiel dont *La Presse* a obtenu copie. M. Beauchemin avait établi trois scénarios. Optimiste: la Corporation espérait aller chercher 24 millions auprès du secteur privé. Modéré: elle obtenait 17 millions et, finalement, selon un scénario pessimiste, elle ne recueillait que 15,5 millions.

Le 28 septembre, lors d'une conférence de presse, le directeur général, Michel Petit, revoyait le tout à la baisse et affirmait que la Corporation espérait aller chercher 12,5 millions c'est-à- dire trois millions de moins que le plus pessimiste des scénarios établis à la fin de l'été.

La Corporation a aussi mis sur pied la compagnie des 350 associés c'est-à-dire que 350 compagnies peuvent donner, en commandites, 20 000 $ chacune pour un total de 7 millions. Selon la directrice à l'administration et au financement public à la Corporation, Michèle Lortie, 260 entreprises ont été approchées. Cinquante ont promis de verser 20 000 $. De ce nombre, dix seulement l'ont fait pour un total de 200 000 $.

La Corporation a d'ailleurs décidé d'utiliser les services de spécialistes *en commandite*. Combien cette opération coûtera-t-elle à la Corporation? « Je préférerais ne pas donner cette information, répond Mme Lortie, mais disons que je ne voudrais pas dépasser 100 000 $. »

Les temps sont durs et les compagnies comptent leurs sous. Les budgets des commandites diminuent et l'argent est octroyé avec parcimonie. C'est le cas chez Alcan, Hydro-Québec et Air Canada qui ont, toutes trois, été approchées par la Corporation.

« On va faire quelque chose pour le 350e anniversaire de Montréal, affirme Jean-Louis Fleury, responsable des affaires publiques d'Hydro-Québec. Comment? A quel moment? Ce n'est pas clair pour nous mais ce dossier n'est pas sur le haut de la pile. La Corporation aimerait bien que nous versions 1,5 million en commandite mais nous n'avons avancé aucun montant. Avec la récession et notre année financière, 1,5 million, c'est énorme. »

Aux Caisses populaires Desjardins, pas de nouvelle de la Corporation depuis septembre. « La Corporation souhaiterait que nous embarquions pour 1,5 million, explique le directeur des communications, Jean-Pierre Beaudry. Les Caisses seront présentes mais nous n'avons pas encore déterminé le montant. Dans un contexte de récession, il ne faut pas croire au Père Noël. Nous tentons de rationaliser nos opérations au maximum et cette politique s'applique aux commandites. Tout le monde est prudent surtout avec la peur des déficits. Pensez aux Jeux olympiques et à *Québec 1984*. »

Chez IBM, on se pose des questions. « Plus un projet a de l'envergure plus les délais sont importants, affirme le directeur de l'information chez IBM, Yves Valiquette. La balle est dans le camp de la Corporation. Nous avons hâte d'en savoir un peu plus sur la programmation surtout de façon officielle. Nous sommes dans l'attente. C'est comme dans n'importe quoi: on aime savoir ce qu'on achète. »

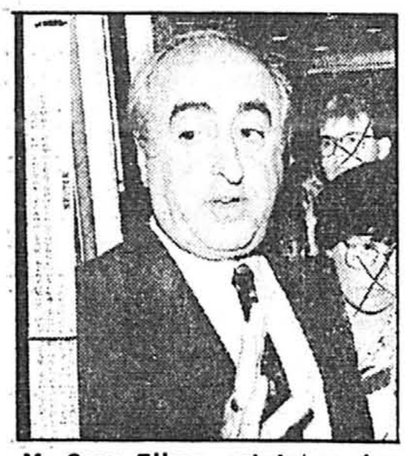
Pour Richard Moisan, directeur des communications chez Molson, « nous n'avons rien de concret à nous mettre sous la dent ». Molson a été pressentie pour une commandite de prestige à 1,5 million mais, précise M. Moisan, « nous ne sommes pas prêts à signer un chèque en blanc. Nous ne connaissons pas encore la programmation des fêtes. »

Par contre, tout va bien pour Ford Canada. « La présidente de la firme de publicité Young and Rubicam, Madeleine Saint-Jacques, fait partie du conseil d'administration de la Corporation, alors ça va bien pour nous », explique le directeur du marketing chez Ford Canada, Jacques Mador.

En fait, Madeleine Saint-Jacques est vice-présidente du conseil d'administration de la Corporation et sa firme, Young and Rubicam, a le contrat de publicité de Ford, contrat évalué à plusieurs millions de dollars, précise M. Mador.

Ford Canada a été pressentie pour une commandite de prestige à 1,5 million.

Demain: Des dépenses somptuaires.



M. Sam Elkas, ministre des Transports

Répit jusqu'en mars pour les usagers du transport en commun

FLORIAN BERNARD

■ Ce sont finalement les usagers qui profiteront de la décision des élus de faire avorter, lundi soir, la première assemblée du nouveau Conseil métropolitain de transport en commun.

En effet, à la suite de l'ajournement de la séance initiale, les hausses de tarif de la carte régionale de transport ne pourront entrer en vigueur avant le mois de mars. Les règlements du conseil prévoient que toute hausse des tarifs doit faire l'objet d'un avis d'au moins 30 jours avant son entrée en vigueur.

Rappelons que le coût mensuel de cette carte régionale est de 42$. Le nouveau tarif envisagé est d'environ 50$. Mais ce projet de tarification n'est pas coulé dans le béton. Il doit faire l'objet de discussions avant d'être soumis à la décision des membres du CMTC.

Pour ce qui est des autres dossiers, la décision d'ajourner à la mi-janvier l'assemblée de l'organisme régional de transport ne cause aucun préjudice. Le budget du CMTC a déjà fait l'objet d'une entente avec Québec.

A peine inaugurée par le ministre des Transports, M. Sam Elkas, l'assemblée de fondation du Conseil métropolitain de transport en commun a immédiatement été ajournée, avant même que l'on procède à la nomination du président.

Hier, au cours d'une entrevue avec *La Presse*, le président du comité exécutif de la CUM, M. Michel Hamelin, a de nouveau souligné que les élus de la région métropolitaine devaient transmettre un message clair et sans équivoque à Québec concernant le désengagement financier annoncé la semaine dernière par le ministre des Affaires municipales, M. Claude Ryan.

C'est le ministre des Transports, M. Sam Elkas, ancien maire de Kirkland et membre de la CUM, qui s'est retrouvé, une fois de plus, le doigt pris entre l'arbre et l'écorce. C'est à lui que les élus de Montréal, de Laval et de la Rive-Sud ont transmis l'expression de leur mécontentement.

La présumée victime témoigne à l'enquête préliminaire de Michel Chrétien

YVES BOISVERT

■ L'enquête préliminaire de Michel Chrétien a débuté hier au palais de justice de Montréal devant le juge Guy Fortier, de la Cour du Québec, sous le coup d'une ordonnance de non publication.

Chrétien, 21 ans, est accusé de séquestration, agression sexuelle et sodomie sur une femme de 28 ans.

Le père de l'accusé, M. Jean Chrétien, chef du Parti libéral du Canada, a tenu à être présent à l'enquête préliminaire de son fils. La date de l'enquête préliminaire avait même été repoussée de quelques jours pour permettre à M. Chrétien, retenu par l'élection partielle dans Beauséjour, d'être présent.

La journée d'hier a été consacrée au témoignage de la présumée victime.

Me Louise Provost, de la Couronne, avait demandé que le huis clos soit décrété pour ce témoignage, mais Me Raphael Schachter, qui représente le jeune accusé, s'est objecté. Le juge Fortier a finalement rejeté la requête du ministère public et le témoignage a eu lieu en public.

Il est cependant interdit d'en dévoiler le contenu.

Le témoignage de la présumée victime est terminé, mais la Couronne a encore une demi-douzaine de témoins à faire entendre.

Les avocats sont convenus de reporter la suite de l'enquête préliminaire au 15 mars.

La Couronne devrait terminer sa preuve ce jour-là.

Au stade de l'enquête préliminaire, la tâche du juge Fortier consiste à examiner sommairement s'il existe assez de preuve contre Michel Chrétien pour l'envoyer à son procès. Il ne s'agit pas de « prédire » la condamnation ou l'acquittement de l'accusé. Le test est le suivant: la Couronne est-elle en mesure de présenter une preuve qui, si elle est crue, pourrait mener à la condamnation de l'accusé?



Michel Chrétien a fait son entrée au Palais de justice en compagnie de son père, Jean Chrétien, chef du Parti libéral du Canada. PHOTO CP

Une jeune femme policier à la CUM assassinée chez elle

PATRICK GRANDJEAN

■ Une jeune femme policier de 25 ans, gisant nue, poignardée à plusieurs reprises, a été découverte par les policiers peu après midi hier, dans son appartement maculé de sang situé au 6089 A, avenue De L'Authion, à Anjou, à l'est de Montréal.

Mme Martine Auger, originaire de Thetford Mines, était constable au Service de police de la Communauté urbaine de Montréal depuis trois ans. Elle était affectée au poste 31, dans le secteur Notre-Dame-de-Grâce.

Sa voisine, qui ne l'avait pas vue depuis quatre jours, a alerté les policiers hier matin. La jeune femme était en congé depuis plusieurs jours et devait reprendre le travail lundi.

Les enquêteurs sont restés plusieurs heures sur la scène du crime, le sous-sol d'un duplex. Le couteau était fiché dans le côté gauche de la victime. L'assassinat remonterait à quelques jours.

Martine Auger a été retrouvée gisant nue dans l'entrée de son appartement, entre le portique et le salon. Le moment exact de sa mort n'a pas été révélé.

La victime a résisté à son agresseur. Elle a été atteinte de plusieurs coups de couteau et son appartement comporte de nombreuses traces de lutte. Dans plusieurs pièces, les murs, le plafond et le mobilier étaient maculés de sang.

Il n'y avait pas de traces d'effraction. La jeune femme vivait seule. Sa voiture était toujours stationnée devant son appartement. La jeune agent de police devait être bientôt mutée au poste du district 43, situé à cheval sur les quartiers Villeray, Rosemont et Parc-Extension.

Des spécialistes du Laboratoire de police scientifique de Montréal ont été appelés sur les lieux pour reconstituer le déroulement de ce meurtre au motif non encore connu. Selon les enquêteurs, il est trop tôt pour savoir si la victime connaissait son agresseur.

Le corps a finalement été transporté vers 21 h à la morgue, rue Parthenais, où une autopsie doit être pratiquée ce matin.

Le Lieutenant Claude Lachapelle et les sergents- détectives Jacques D'Astous et Rodrigue Dionne, de la section des homicides du SPCUM, ont été chargés de l'enquête.

Les professionnels du Québec débrayent et aident les démunis

GEORGES LAMON

■ Les 11 500 membres du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), qui tentent de renégocier une leur convention collective de travail, ont trouvé une nouvelle manière de revendiquer. Ils ont choisi de débrayer une heure par jour, simultanément dans toutes les régions du Québec. En plus de venir en aide aux plus démunis pendant la saison des Fêtes.

LE NOËL DES OUBLIÉS

Cette mobilisation générale a d'ailleurs été suivie dans l'ensemble du Québec perturbant ainsi toutes les activités gouvernementales pendant cette courte période. Cela n'a pas empêché un citoyen qui passait par là, hier matin, au complexe Desjardins, d'avoir cette remarque: « Cette heure d'arrêt, ça ne se remarquera même pas au gouvernement ».

Hier matin, au complexe Desjardins ils étaient plusieurs centaines de professionnels du ministère du Revenu du Québec à emboîter le pas, durant une heure, histoire de rappeler à leur employeur qu'ils existent. Et qu'ils ne sont pas prêts à se faire une nouvelle fois laisser pour compte. Ce court débrayage s'est fait davantage dans l'atmosphère d'une fête que d'une grève.

Selon le vice-président du SPGQ, Jacques Goeffroy, il s'agissait d'une nouvelle façon de faire la grève, de « déranger l'employeur sans que ce dérangement n'ait d'effet sur le public ». « Nous ne voulions d'aucune façon pénaliser le public », expliquait-il. L'opération recommencera en janvier.

Ils ont profité également de cette manifestation pour recueillir plus de 500 $ ainsi qu'une vingtaine de caisses de denrées alimentaires, qui ont été remis au Centre des femmes de Montréal. Celui-ci se chargera de les redistribuer à 1 000 familles à parent unique, à l'occasion des Fêtes. Leur débrayage s'associant ainsi une opération « Noël de la solidarité ».

Rappelons que leur convention collective vient à échéance le 31 décembre, à la suite d'une prolongation d'un an en 1988.

Du côté des négociations, les discussions vont bon train, si bien qu'en fin de semaine, une entente de principe est intervenue sur l'ensemble des clauses normatives. D'ailleurs, on espère pouvoir en arriver à une entente globale avant la période des Fêtes.

Super aubaines DE FIN D'ANNÉE

LES CAHIERS TANT ATTENDUS PAR LES CONSOMMATEURS!

2 CAHIERS À NE PAS MANQUER SAMEDI DANS La Presse

Hausse des taxes de 1,9 p.c. à Montréal-Nord

FLORIAN BERNARD

■ Malgré un accroissement des dépenses de 7,8 p. cent, la hausse des taxes sera limitée à 1,9 p. cent à Montréal-Nord, en 1991.

L'an dernier, le maire Yves Ryan avait promis que la hausse des taxes foncières ne dépasserait pas 2 p. cent en 1990 et 1991. En déposant le budget, hier, il a rappelé qu'un engagement pris par son administration est sacré et qu'il faut le respecter, même s'il entraine des difficultés énormes.

Pour limiter la hausse du compte de taxes, l'administration a décidé de vider le bas de laine. La totalité des surplus accumulés — 5,2 millions — sera versée au budget de 1991.

M. Ryan a expliqué que la hausse draconienne des dépenses est imposée par les quatre autres paliers de gouvernement, soit Québec, Ottawa, la CUM et Montréal. L'enfouissement des déchets à la carrière Miron, propriété de Montréal, coûtera 937 000 de plus qu'en 1990. L'achat d'eau à Montréal entrainera des débours additionnels de 270 000 $. En ce qui touche la contribution à la CUM, il faut prévoir une dépense supplémentaire de 1,5 million. Ajoutons 140 000 $ de plus pour l'Hydro-Québec, 80 000 $ pour la TPS fédérale, 200 000 $ additionnels pour les différents régimes sociaux du fédéral et du provincial, etc.

Bref, sur un budget global de 64,6 millions, la CUM viendra chercher, à elle seule, 32 p. cent.

«Dans un tel contexte, a dit M. Ryan, aucune place pour des folies. Aucune ouverture vers la création et l'inédit. Nous sommes loin de manquer de l'essentiel, mais nous devrons maintenir nos pratiques administratives rigoureuses».

Pour le propriétaire d'une maison unifamiliale d'une valeur de 116 400 $, la hausse du compte de taxes s'élèvera à 35 $ en 1991. Mais le maire Ryan prévient que les années de vaches grasses sont révolues. Dès l'an prochain, les taxes grimperont davantage, compte tenu, notamment, des nouvelles responsabilités transférées par Québec aux municipalités. Sur ce plan, M. Ryan compte bien avoir des entretiens avec son frère, Claude, ministre des Affaires municipales dont il ne partage pas forcément les vues en ce qui touche les récentes décisions d'ordre fiscal.

Les impôts fonciers ne bougent pas à LaSalle

FLORIAN BERNARD

■ Le maire de LaSalle, M. Michel Leduc, est un sorcier. Il a divulgué, hier soir, un budget qui, pour la troisième année consécutive, ne comporte aucune hausse des taxes.

Malgré des dépenses en hausse 5,2 p. cent, les contribuables recevront un compte identique à celui des deux dernières années. Tout ceci a été rendu possible par trois éléments déterminants: le gel du rôle d'évaluation, la maintien du taux de la taxe foncière par 100 $ d'évaluation et une progression économique qui accroit considérablement les revenus de la ville.

En d'autres termes, les revenus additionnels provenant du développement de la ville, surtout dans le secteur commercial et industriel, permettent d'absorber entièrement les dépenses supplémentaires, y compris la hausse des contributions à la CUM, l'augmentation du coût d'enfouissement des déchets, la TPS, etc.

«Nous allons dépenser davantage, puisque nous n'en avons pas le choix, mais sans taxer davantage», a déclaré, avec fierté, le maire Leduc aux LaSallois.

Le budget de dépenses de LaSalle pour 1991 s'élève à 81,2 millions, comparativement à 77,2 millions en 1990. La quote-part de la ville à la CUM passe de 21,1 à 22,8 millions, représentant 28,1 p. cent de l'ensemble des dépenses. Pour ce qui est de l'enfouissement des déchets, la hausse des coûts sera de 34 p. cent, soit 3,1 millions par rapport à 2,3 millions.

Autre bonne nouvelle: l'exercice financier de 1990 se terminera par un surplus d'environ 3,9 millions dont 1 million sera versé au budget de 1991. Une autre tranche de 1 million servira à financer divers travaux publics, évitant ainsi de recourir à des règlements d'emprunt dispendieux.

Le taux de la taxe foncière demeurera à 1,78 $ par 100 $ d'évaluation. Ce taux n'a pas été modifié depuis 1988, année où il avait été abaissé de 2,15 $ à 1,78 $.

Saint-Lambert: le compte de taxes augmente de 12,7 p.c.

GILLES ST-JEAN

■ Le taux de taxe passera de 1,02 $ à 1,15 $ par 100 $ d'évaluation en 1991 à Saint-Lambert. Cette augmentation de 12,7 p. cent reflète l'augmentation de la quote-part à la Société de transport de la Rive-Sud (augmentée de 46,9 p. cent selon la Ville) et à l'assainissement régional des eaux usées (en hausse de 12,7 p. cent).

Dans un communiqué diffusé hier, le maire Bertrand Girard a indiqué que pour une maison dont l'évaluation s'établit à 120 000 $, l'augmentation de taxe sera de 155 $; pour une maison de 177 000 $, la hausse sera de 230 $.

Au bout du compte, le budget 1991 de la Ville, qui atteint 20,745 millions, ne sera guère beaucoup plus élevé que celui de 1990, qui était de 20,456 millions.

La Ville, a signalé M. Girard, a sabré des projets totalisant 10 millions pour l'année qui vient, et a révisé son plan triennal d'immobilisation, ne retenant que la réfection de l'aqueduc et un projet de réfection d'égouts évalués à 1,3 millions.

Le maire a noté en outre que le coût de disposition des déchets domestiques s'était accru de 240 000 $.

M. Girard a assuré que le conseil et lui-même seraient très vigilants quant aux dépenses de la STRSM.

«Nous ne remettons pas en question le plan de redressement de la société mais nous voulons nous assurer que les dépenses encourues sont vraiment nécessaires et qu'il en résultera un niveau de service qui répondra aux besoins et aux attentes de la population», dit M. Girard.

Saint-Bruno: les taxes grimpent de 3,1 p.c. en moyenne

GILLES ST-JEAN

■ Le compte de taxes augmentera en moyenne de 3,1 p. cent en 1991 à Saint-Bruno-de-Montarville, a fait savoir la Ville hier.

L'administration municipale assure que 80 p. cent des propriétaires de Saint-Bruno verront ainsi leur compte de taxes se maintenir sous le seuil de l'inflation.

Le taux de taxe foncière passe de 85 cents à 81 cents les 100 $, et la taxe d'eau diminue de 197 $ à 168 $; la taxe de déchets et d'environnement passe de 110 $ à 180 $ à cause du coût en hausse de des tarifs d'enfouissement. Selon la Ville, ces tarifs ont triplé en 18 mois.

Le directeur général de la Ville, M. Guy Benedetti, n'a pu faire de comparaison de comptes de taxes pour une maison évaluée à 100 000 $. Il s'est plutôt référé à «la maison moyenne de Saint-Bruno», dont l'évaluation moyenne est passée de 118 000 $ à 125 000 $. Le compte de taxes pour une telle maison passera de 1357,20 $ à 1398,67 $.

Le budget 1991, chiffré à 25 millions $, prévoit un surplus de 2,5 millions.

Les contribuables de St-Jérôme paieront les mêmes impôts fonciers qu'en 1990

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ Les Jérômiens paieront en 1991 exactement le même montant pour acquitter leurs impôts fonciers qu'en 1990.

Dans son discours, le maire de Saint-Jerôme, Maurice Prud'homme, a expliqué que le budget 1991 avait été préparé avec la plus grande prudence en tenant compte principalement de la récession, de la hausse marquée du taux de chômage, de l'augmentation de l'imposition de la commission scolaire face à un désengagement partiel du gouvernement et de la venue de la TPS.

Pour la nouvelle année qui commencera dans moins de deux semaines, le budget de cette municipalité sera majoré de 5,8 p. cent ce qui le fera passer à 24, 7 millions. Cette majoration s'explique principalement de deux façons: la masse salariale qui prend 45 p. cent du budget ce qui représente une somme de 11,2 millions, soit 670 723 $ de plus qu'en 1990, et par le remboursement de la dette qui aborbe 25 p. cent du budget, 6,2 millions$. Pour ce qui est de la taxe sur les produits et services, la Ville prévoit payer une somme nette d'environ 100 000 $.

Devant ses collègues du conseil municipal, M. Prud'homme a déclaré qu'aucune hausse de tarification n'était prévue aux inscriptions des différentes activités de loisirs sportifs et socio-culturels en 1991.

Dans les montants prévus pour équilibrer les dépenses, l'administration municipale prévoit réaliser un surplus budgétaire quelque peu supérieur à 600 000 $ et elle versera une somme de 500 000 $ dans les prévisions de 1991.

Donc, pour l'an prochain le contribuable jérômien paiera encore 1,60$ par 100 $ d'évaluation, 126 $ pour la taxe d'eau, 60 $ pour la collecte des ordures ménagères. Quant à la taxe d'affaires, elle demeurera à 9 p. cent de la valeur locative des locaux occupés.





Des gardiens de Bordeaux distillaient de l'alcool à l'alambic, affirme un ex-détenu

MARCEL LAROCHE

■ Des gardiens de la prison de Bordeaux auraient utilisé dernièrement, et pendant depuis plusieurs semaines, un alambic fonctionnant à pleine capacité dans le sous-sol de cet établissement carcéral du boulevard Gouin, dans le nord de Montréal.

C'est du moins ce qu'a prétendu hier un ex-détenu de cette institution provinciale, qui a fait cette déclaration-choc dans le cadre de la populaire émission «L'Informateur» diffusée sur les ondes du réseau Télémédia.

Sous le couvert de l'anonymat, cet individu prénommé Denis a raconté à l'animateur André Hains avoir découvert l'existence de cet alambic clandestin au moment où il purgeait une peine d'incarcération de 65 jours à la prison de Bordeaux.

L'homme, qui est présentement logé au Centre de détention Parthenais, au quartier général de la SQ de Montréal, en attendant l'instruction de son procès pour avoir proféré des menaces de mort, a affirmé publiquement que ce mystérieux alambic se trouvait dans le sous-sol «A» de la prison de Bordeaux.

Ce détenu a même raconté que les gardiens faisaient fonctionner cet alambic 24 heures par jour. Le produit fini était uniquement réservé à une clientèle extérieure.

Après avoir découvert les activités illicites de ce groupe de gardiens, le prisonnier a tenté auprès de l'un d'eux de se procurer une bouteille de cette «bagosse» en échange d'une certaine quantité de drogue.

Cette transaction n'a cependant jamais été complétée, le gardien refusant catégoriquement de vendre ce produit qu'il jugeait de trop grande qualité pour les détenus.

Ce n'est qu'au mois de novembre, peu de temps après avoir quitté la prison de Bordeaux, que le détenu a dit avoir porté plainte auprès du Protecteur du citoyen et de la GRC.

M. Arthur Fauteux, directeur de l'établissement de détention de Montréal communément appelé la prison de Bordeaux, a expliqué à «L'Informateur» avoir eu vent vers le 15 novembre de cette rumeur d'alambic opéré par des gardiens.

Même si cette rumeur était des plus farfelues, des recherches ont été entreprises par les autorités qui n'ont évidemment rien trouvé d'anormal dans le sous-sol «A» de la prison de Bordeaux.

Au cours d'une entrevue téléphonique accordée à *La Presse* en fin d'après-midi d'hier, le directeur Fauteux a catégoriquement nié l'existence d'un alambic à l'intérieur des murs de cette institution carcérale.

«Tout a été soigneusement examiné, de la case personnelle des gardiens jusqu'aux prises électriques du sous-sol, et absolument rien d'anormal n'a été décelé... Cette rumeur est non fondée et est le résultat d'une vengeance exercée par ce détenu qui a voulu sans doute passer à l'histoire...», a conclu le directeur de la prison de Bordeaux.

Le compte de taxes des Angevins va augmenter de 4,9 p. cent en 1991

PATRICK GRANDJEAN

■ Les propriétaires d'Anjou verront leur compte de taxes augmenter de 4,9 p. cent en 1991, en raison de l'augmentation de la quote- part versée par la municipalité à la CUM et de l'augmentation des coûts de la gestion des déchets.

L'administration du maire Richard Quirion a déposé hier son budget pour l'an prochain qui prévoit une hausse des dépenses de 8,2 p. cent. De 45,9 millions cette année, les dépenses municipales devraient atteindre 49,7 millions l'an prochain.

Le taux de la taxe foncière sera de 1,72 $ en 1991, comparativement à 1,64 $ cette année. Avec l'augmentation de la taxe foncière générale, il s'agit d'une augmentation de 8,25 cents par 100 $ d'évaluation.

La taxe d'affaires augmentera elle aussi de 4,9 p. cent, pour passer à 10,62 p. cent, au lieu de 10,12 p. cent en 1990.

À elle seule, la contribution des Angevins à la CUM augmentera de 1,84 million, soit 13 p. cent de plus que l'an dernier.

La mise en oeuvre du programme de collecte sélective des déchets et la hausse des tarifs d'enfouissement des déchets à la carrière Miron coûteront 854 000 $ à la municipalité de l'est de Montréal, soit une augmentation de 82,4 p. cent.

L'augmentation des dépenses est conséquente aussi à l'embauche d'employés supplémentaires cette année. Ainsi, la Ville a ajouté une nouvelle équipe d'émondage, une autre à l'entretien des bouches d'incendies et une équipe supplémentaire affectée à l'entretien des patinoires.

Pour justifier la majoration de son budget — qui est en dessous des six p. cent de la hausse du coût de la vie prévue pour l'an prochain (dont 1,4 p. cent pour la TPS) — l'administration de Richard Quirion évoque aussi les investissements en nouveau matériel et en véhicules (un million) qu'elle doit consentir. Ainsi, le programme triennal d'informatisation des services municipaux coûtera près d'un million aux Angevins en 1991.

Enfin, les dépenses prévues au programme triennal d'immobilisations devraient être de 27 millions en 1991; 22,9 millions en 1992 et 14 millions en 1993.

Explosion à St-Jérôme

■ Une violente explosion au gaz a lourdement endommagé une école primaire de Saint-Jérôme hier vers 9 h 30, et les 325 enfants qui étaient en classe, en proie à la panique, ont été évacués dans une église voisine.

On ne signalait aucune victime, ce qui, selon un capitaine des pompiers, tient du miracle. L'évacuation s'est déroulée relativement dans le calme.

Par chance, la classe qui se trouvait juste au dessus du sous-sol où l'explosion a eu lieu était vide à ce moment-là. Les murs et les vitres, ainsi que certains plafonds de l'école Marie-Boisé ont été soufflés par la déflagration. Les dégâts sont estimés à plus de 50 000 $.

L'équipe d'ouvriers qui installait le système de chauffage au gaz naturel dans le sous-sol est miraculeusement sortie indemne de cet événement causé par une fuite de gaz. L'arc électrique d'un poste de soudure ou une étincelle aurait fait exploser le gaz naturel. Une enquête est en cours.

Les 325 élèves profiteront de deux jours de vacances supplémentaires.

Chauffeur de taxi accusé d'agression sexuelle contre une adolescente de 16 ans

PIERRE BELLEMARE

■ Gaëtan Tremblay, un chauffeur de taxi âgé d'une quarantaine d'années, subira un procès devant juge seul, au Palais de justice de Longueuil, où il fait face à une accusation d'agression sexuelle sur une adolescente de seize ans.

Celle-ci a d'ailleurs témoigné hier devant le juge Denis Bouchard, de la Cour du Québec, pour raconter les faits survenus le 27 septembre dernier, peu après 1 h dans la nuit.

La victime et son petit ami sortaient d'un restaurant de Saint-Hubert, lorsqu'ils ont hélé un taxi à partir d'un garage des environs. Le conducteur du taxi aurait d'abord amené le compagnon de la victime chez lui, à Brossard, pour ensuite revenir vers Saint-Hubert avec la victime.

L'accusé se serait arrêté, chemin faisant, pour se livrer à des attouchements sur la jeune fille, qui voulait rentrer chez elle. L'adolescente a déclaré au tribunal qu'elle n'avait subi aucune blessure, ni aucune lésion corporelle lors de cette agression.

Ce n'est que le 25 octobre qu'elle a décidé de porter plainte à l'enquêteur Yvon Lacasse, de la police de Saint-Hubert et, le 11 décembre dernier, l'accusé était appréhendé.

La victime a pu l'identifier sur un album de photos du service policier, puisque Tremblay a été condamné, en 1988, pour un crime semblable commis sur une adolescente de quinze ans.

Il a alors reçu une sentence de trois et demi de prison, mais il a été mis en liberté dix-huit mois plus tard. Un propriétaire d'une voiture-taxi lui a promis un emploi, ce qui a eu pour effet de hâter la libération conditionnelle de Tremblay.

Cependant, les règlements de la Régie d'assurance-automobile du Québec stipulent qu'un détenteur d'un permis de chauffeur de taxi ne doit pas avoir eu d'ennui avec la justice dans l'exercice de ses fonctions, dans les cinq années précédant l'octroi de son permis.

C'est ainsi que Tremblay, simple chauffeur, a pu contourner la loi, en pouvant conduire une voiture-taxi appartenant à un certain Boutin. Comme il s'agit d'une deuxième accusation, en moins de deux ans, pour un crime similaire, le juge Rhéal Brunet a exigé, la semaine dernière, que Tremblay complète sa première sentence de trois ans et demi, tout en retournant devant le tribunal pour la présente accusation.

Lors de son enquête préliminaire hier, Tremblay n'a pas été appelé à témoigner. La Couronne, représentée par Me Louise Leduc, a fait entendre la victime et son compagnon. La défense, assumée par Me Gilles Chaloux, a opté pour un procès devant juge seul, procès dont la date devrait être connue demain.

Archambault condamné à 22 mois de prison pour agressions sexuelles

YVES BOISVERT

■ Jean Archambault, le fondateur et ex-directeur d'un centre de désintoxication montréalais, a été condamné hier à 22 mois de prison par le juge Kevin Downs, de la Cour supérieure.

Archambault, 60 ans, a été déclaré coupable par un jury de deux agressions sexuelles sur des adolescents qu'il traitait, le 5 décembre.

Le juge Downs a considéré que les conséquences des gestes d'Archambault étaient très graves, même si ces agressions, sans être anodines, n'étaient pas des pires.

C'est le fait qu'Archambault a commis ces actes dans une position d'autorité et qu'il a abusé de la confiance des jeunes qu'il traitait qui est grave, a dit le magistrat.

Son comportement jette un discrédit sur tout le système des services sociaux, de dire le juge.

Le juge Downs a ajouté qu'il faut décourager d'autres personnes qui seraient tentées d'abuser de la confiance du public.

Les incidents se sont déroulés de 1988 à 1989, à l'ASPA (Approche sécurisante pour les polytoxicomanes anonymes), un centre du nord de la métropole fondé par Archambault il y a 20 ans.

Dans le premier cas, la victime était un jeune toxicomane de 16 ans venu faire une cure de quelques semaines à l'ASPA. Archambault a tenté de l'embrasser, l'a pris et l'a serré dans ses bras, en faisant sentir son érection. Il a également tenté de faire entrer sa langue dans sa bouche. Le jeune homme en a été très perturbé.

L'autre victime avait 17 ans. Archambault lui a «palpé» le corps deux fois. Lui aussi fut très troublé des agressions de son thérapeute.

La Couronne (Me Lori Weitzman) avait réclamé trois ans d'incarcération, tandis que l'avocat d'Archambault (Me Michel Ferland) suggérait une peine de six mois.

Sept ans de prison pour avoir tué sa mère à coups de hache

■ Claudette Racette, 31 ans, a été condamnée à sept ans de prison hier pour avoir tué sa mère (Mme Irène Racette) à coups de hache.

Racette était tout d'abord accusée de meurtre non prémédité (deuxième degré), mais la Couronne (Me André Vincent), vu l'état mental de l'accusée, a accepté un plaidoyer de culpabilité à une accusation moindre d'homicide involontaire.

Le juge André Chaloux, de la Cour du Québec, a tenu compte d'un rapport psychiatrique décrivant Racette comme une personne en bordure de la maladie mentale.

Le drame était survenu au mois de juin, sur la rue Logan, à Montréal.

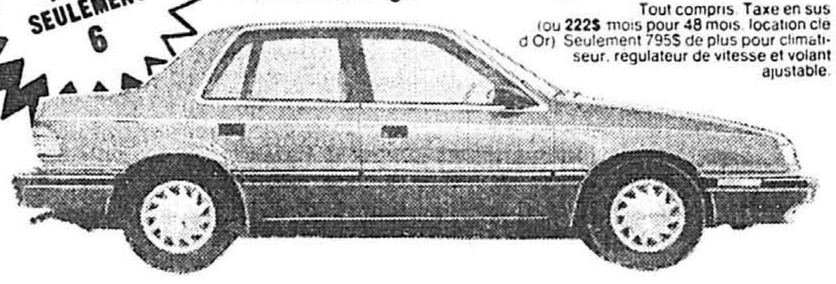
NE MANQUEZ PAS L'AUBAINE!!!
POUR LES FÊTES SEULEMENT
(Premier arrivé premier servi)



SUNDANCE 1990
- Moteur (spécial) 2 500 cc
- Transmission automatique
- Servofreins et servodirection
- Radio AM/FM stéréo avec lecteur de cassettes
- Pneus radiaux 4 saisons
- Console, 2 rétroviseurs, groupe lumière
- Bas kilométrage

IL EN RESTE SEULEMENT 6

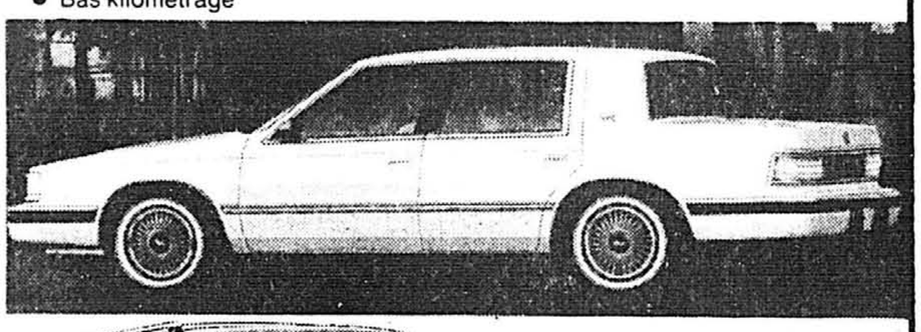
8 995$
Tout compris. Taxe en sus (ou 222$ mois pour 48 mois. location clé d'Or) Seulement 795$ de plus pour climatiseur, régulateur de vitesse et volant ajustable.



IL EN RESTE SEULEMENT 7

DYNASTY LE 1990
- Moteur V6 3 300 cc
- Transmission automatique
- Intérieur de luxe
- Vitres, portes, rétroviseurs et siège du conducteur à commande électrique
- Radio AM/FM stéréo avec lecteur de cassettes
- Régulateur de vitesse et volant inclinable
- Groupe lumière (miroirs 2 côtés)
- Climatiseur
- Bas kilométrage

14 995$
Tout compris. Taxe en sus (ou 375$ mois pour 48 mois. location clé d'Or



IL EN RESTE SEULEMENT 5



GRAND VOYAGEUR SE 1990
- Moteur V6 3 300 cc
- Transmission automatique
- Capacité 7 passagers
- Radio AM/FM stéréo avec lecteur de cassettes
- Pneus radiaux 4 saisons
- Climatiseur
- Bas kilométrage

16 995$
Tout compris. Taxe en sus (ou 405$ mois pour 48 mois. location clé d'Or.

JEAN-TALON Chrysler
4070, RUE JEAN-TALON OUEST
(entre boul. Décarie et chemin de la Côte-des-Neiges)
737-1441
NAMUR

ARGENT DISPONIBLE
Problèmes de liquidités, d'expansion?
Compagnies établies seulement.
Rapid Finance Co. Ltd.
342-4488



MONTBLANC MASTERPIECE
GRAVURE SUR PLACE
Disponible en fini noir ou bourgogne
Pointe de la plume fontaine en or 14 carats.
BIJOUTERIE le roy
7139, rue St-Hubert, Montréal
(coin Jean-Talon)
277-3127

LA CRUSTAFÊTE
en vigueur du 19 au 31 décembre
OUVERT DIMANCHE 23 DÉCEMBRE de 8 h à 17 h
Exceptionnellement

SUPER-SPÉCIAL
SAUMON DE L'ATLANTIQUE FRAIS
Ord. 5,99 la lb
4,79$ la lb
Dégustation

CREVETTES NORDIQUES CUITES
Ord. 6,29 la lb
4,99$ la lb

CHAIR DE HOMARD SURGELÉE
Boite de 320 g
Ord. 10,90 ch.
8,99$ ch.

PÉTONCLES SURGELÉS
Paquet de 454 g
Ord. 7,95 ch.
6,19$ ch.

CREVETTES CUITES
Grosseur moyenne
Sac de 340 g
9,99$ ch.

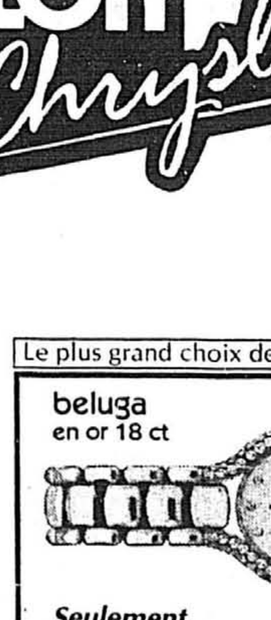
AUTRES SPÉCIAUX
- Langoustines
- Crabe de l'Alaska
- Crabe des neiges
- Crevettes non cuites

L'ENTREPÔT DU POISSON
Ouvert du lun. au merc. de 7 h à 18 h, jeu et vend. de 7 h à 19 h, sam. de 8 h à 17 h.
Bienvenue aux restaurateurs et aux commerçants
Pêcheries atlantiques
385-4145 855, rue du Marché-Central
(angle boul. de l'Acadie et boul. Métropolitain)

Le plus grand choix de montres suisses de renommée internationale
beluga en or 18 ct

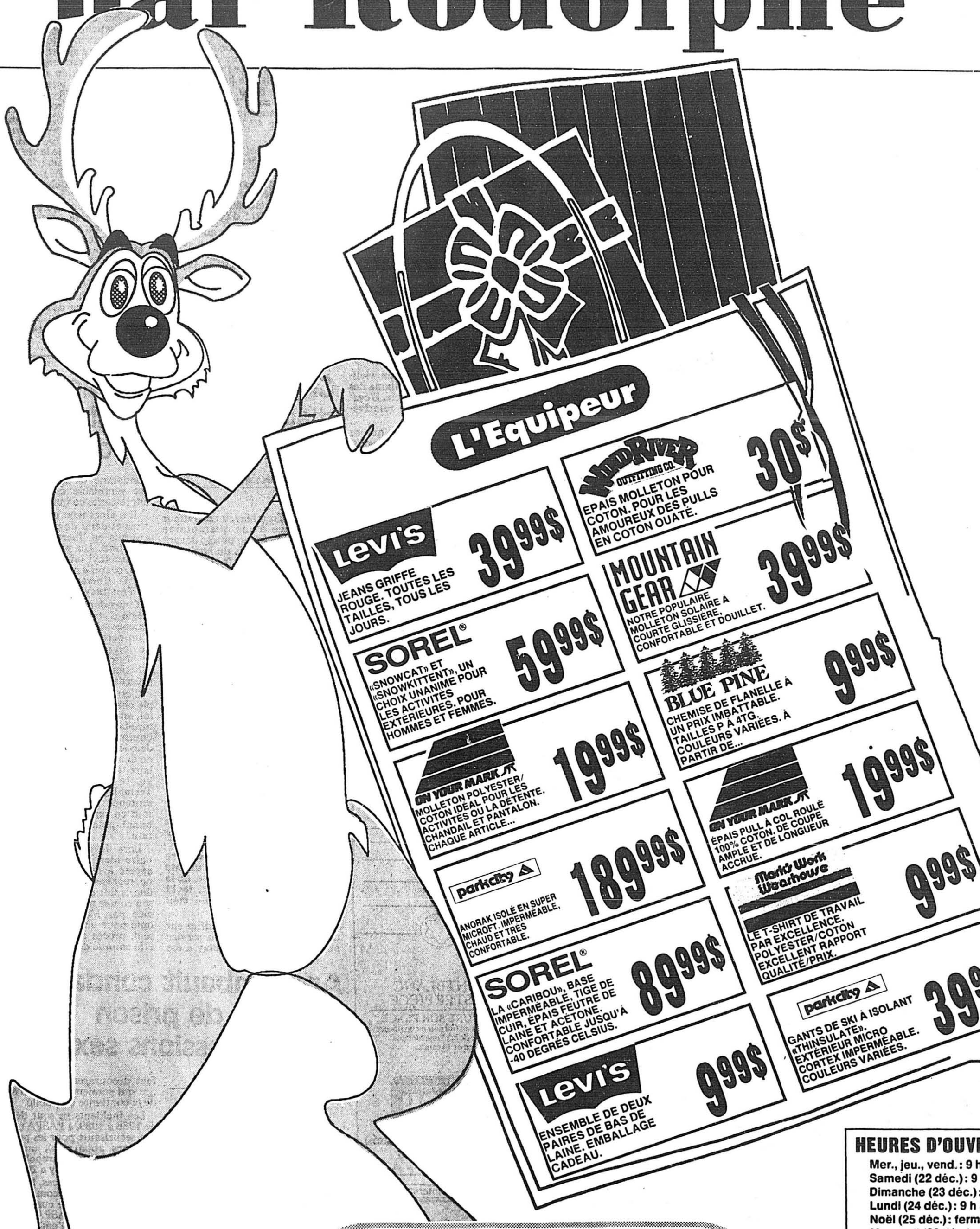


EBEL Les Architectes du Temps
Montres Ebel, à partir de 1125$
Seulement chez: KAUFMANN
MAÎTRES JOAILLIERS DEPUIS 1954
2195, rue Crescent, Montréal H3G 2C1 Tél.: (514) 848-0595
PATEK PHILIPPE Cartier ROLEX BLANCPAIN EBEL Chopard PIAGET BREITLING



FLORIDE
Pompano Beach, grandes villas-condominiums neuves, 1 443 pi car., 2 chambres, à coucher, 2 salles de bain, balcon 10 x 20, SUR LE GOLF, près plage et tennis, site extraordinaire, à partir de 89 900$. COMPTANT: 8 500$, financement hypothécaire 8¾%.
(514) 274-4288

Recommandé par Rodolphe



L'Equipeur

Levi's
JEANS GRIFFE ROUGE. TOUTES LES TAILLES, TOUS LES JOURS.
39,99$

WOOD RIVER OUTFITTING CO.
EPAIS MOLLETON POUR COTON. POUR LES AMOUREUX DES PULLS EN COTON OUATÉ.
30$

SOREL®
«SNOWCAT» ET «SNOWKITTENT», UN CHOIX UNANIME POUR LES ACTIVITÉS EXTÉRIEURES. POUR HOMMES ET FEMMES.
59,99$

MOUNTAIN GEAR
NOTRE POPULAIRE MOLLETON SOLAIRE A COURTE GLISSIÈRE, CONFORTABLE ET DOUILLET.
39,99$

ON YOUR MARK
MOLLETON POLYESTER/ COTON IDÉAL POUR LES ACTIVITÉS OU LA DÉTENTE. CHANDAIL ET PANTALON. CHAQUE ARTICLE...
19,99$

BLUE PINE
CHEMISE DE FLANELLE A UN PRIX IMBATTABLE. TAILLES P A 4TG. COULEURS VARIÉES. A PARTIR DE...
9,99$

ON YOUR MARK
ÉPAIS PULL À COL ROULÉ 100% COTON. DE COUPE AMPLE ET DE LONGUEUR ACCRUE.
19,99$

parkcity
ANORAK ISOLÉ EN SUPER MICROFT. IMPERMÉABLE, CHAUD ET TRES CONFORTABLE.
189,99$

Mark's Work Warehouse
LE T-SHIRT DE TRAVAIL PAR EXCELLENCE. POLYESTER/COTON EXCELLENT RAPPORT QUALITÉ/PRIX.
9,99$

SOREL®
LA «CARIBOU», BASE IMPERMÉABLE, TIGE DE CUIR, ÉPAIS FEUTRE DE LAINE ET ACÉTONE. CONFORTABLE JUSQU'À -40 DEGRÉS CELSIUS.
89,99$

parkcity
GANTS DE SKI À ISOLANT «THINSULATE». EXTÉRIEUR MICRO CORTEX IMPERMÉABLE. COULEURS VARIÉES.
39,99$

Levi's
ENSEMBLE DE DEUX PAIRES DE BAS DE LAINE. EMBALLAGE CADEAU.
9,99$

HEURES D'OUVERTURE :
Mer., jeu., vend. : 9 h à 21 h
Samedi (22 déc.) : 9 h à 17 h
Dimanche (23 déc.) : 11 h à 17 h
Lundi (24 déc.) : 9 h à 17 h
Noël (25 déc.) : fermé
Mercredi (26 déc.) : 13 h à 21 h

Pour plus d'information, téléphonez sans frais au
1-800-463-7588

L'Équipeur

L'Équipeur a tout ce qu'il faut pour choyer tout vot' monde à Noël.

MasterCard VISA

GREENFIELD PARK
375, boul. Taschereau
(514) 671-3750

LASALLE
7581, boul. Newman
(514) 364-5677

LAVAL
965, Curé-Labelle
(514) 687-6817

LONGUEUIL
614, Place Trans-Canada
(514) 646-5014

MONTRÉAL
1430, Ste-Catherine ouest
(514) 874-1585
908, Ste-Catherine est
(514) 499-1161
7066, rue St-Hubert
(514) 274-4414

POINTE-CLAIRE
183, boul. Hymus
(514) 694-3422

PONT-VIAU
420, boul. des Laurentides
(514) 668-4206

REPENTIGNY
Galerie de la Marina
358, rue Notre-Dame
Suite 50 (514) 585-7800

SAINT-LÉONARD
7373, Langelier
(514) 254-9995

SAINT-LAURENT
Place Vertu
3131, Côte Vertu
(514) 337-0818

SHERBROOKE
Place des Congrès
2655, rue King ouest
(819) 564-1998

SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC
Les Promenades
Deux-Montagnes
2801-A Local #80
Boul. des Promenades
(514) 472-6220

TERREBONNE
1354, boul. Moody
(514) 471-1199

VALLEYFIELD
1430, boul. Mgr Langlois
(514) 371-6461

Les TCA soupçonnent Pratt & Whitney de vouloir s'établir dans l'Ouest

GILLES ST-JEAN

■ Les Travailleurs canadiens de l'auto, syndicat qui représente quelque 4000 employés du fabricant de moteurs d'avions Pratt & Whitney, de Longueuil, pensent que la compagnie mettra de 600 à 800 d'entre eux à pied et exportera leurs emplois hors du Québec.

Rappelons que dès novembre, la compagnie avait annoncé de 1000 à 1200 mises à pied à ses usines de Longueuil, pour le début de 1991, en invoquant un ralentissement important des affaires.

Pourtant, au cours d'une conférence de presse hier matin à Longueuil, M. Claude Ducharme, directeur québécois des TCA, a assuré que selon des sources syndicales à l'étranger, les affaires allaient plutôt bien pour les clients de P&W.

«Conclusion: le ralentissement est un prétexte et c'est nous et les contribuables qui en ferons les frais», a dit M. Ducharme.

Selon les TCA, P&W serait en négociation avec l'Alberta et le Manitoba dans le but d'y construire une usine subventionnée. L'Ouest canadien est la seule région du pays où la société n'a pas d'usine: outre celles de Longueuil, elle en possède à Halifax et en Ontario.

M. Ducharme dit craindre en outre que P&W quitte le Québec après avoir reçu «des millions et des millions» en subventions à la recherche.

Le vice-président aux communications de P&W, M. Pierre Henry, a rappelé au cours d'un entretien téléphonique qu'on avait annoncé il y a quelques mois la fermeture de la vieille usine numéro deux, et son remplacement par deux usines au Québec et une à l'extérieur de la province.

Il n'a pas nié que cette troisième usine puisse être dans l'Ouest, «dans une perspective de développement à long terme».

Il a soutenu que les mises à pied faites au début de janvier étaient nécessaires compte tenu des ajustements à la baisse faits par les clients de P&W depuis le début de 1990 et pour 1991.

En ce qui a trait aux propos de M. Ducharme eu égard aux subventions à la recherche versées par le gouvernement à P&W, M. Henry a dit qu'environ un tiers des 250 millions consacrés à la recherche cette année chez P&W venait de subventions fédérales.

«Mais cette aide est remboursée, soit qu'elle ait été versée sous forme de prêts, soit que le gouvernement touche des redevances comme partenaire dans le développement des nouveaux produits. Jusqu'ici, l'opération a été bonne pour le gouvernement», a affirmé M. Henry, sans toutefois pouvoir quantifier ces bénéfices.

Temps partagé

Quant aux propositions de travail à temps partagé et de mises à la retraite prématurée faites par le syndicat hier, M. Henry a assuré que c'était la première fois qu'il en entendait parler.

«On a fait du temps partagé quand on a réduit le personnel en 1981 et 1982 et ça a été assez compliqué. La compagnie est préoccupée par la productivité nécessaire pour rappeler les gens mis à pied le plus vite possible», a-t-il dit sans s'engager plus avant sur ce terrain.

P&W, qui embauche plus de 7000 personnes à Longueuil, y fait 95 p. cent de ses activités de production, selon M. Henry. La compagnie est le plus important employeur de la Rive-Sud. Pratt & Whitney n'a pas confirmé hier le nombre de syndiqués qui seront mis à pied.

Québec conteste des honoraires de 250 000 $ soumis par deux avocats

Presse Canadienne
QUÉBEC

■ Le gouvernement du Québec conteste les honoraires de 250 000 dollars que réclament les deux avocats qui ont obtenu 1,1 million dans un recours collectif, au nom de 1 600 assistés sociaux qui sont propriétaires d'une maison évaluée à plus de 50 000. C'est la première fois qu'une telle constestation d'honoraires surgit dans un cas de recours collectif au Québec.

Devant le juge Gabriel Roberge de la Cour supérieure, l'avocat du procureur général du Québec a contesté que les deux avocats en question, Me Louis-Oscar Racine et Me Pierre Fortin puissent toucher 25 pour cent du million accordé par le gouvernement, il y a dix jours, dans un règlement hors-cour. Ce million de dollars devait couvrir le capital et les intérêts dûs aux requérants, les honoraires des avocats et les frais extra-judiciaires.

Ces 250 000 représentent 1 000 heures de travail, à 250 dollars l'heure, indiquait, en guise d'exemple, Me Claude Bouchard. Même si la rémunération au pourcentage gagne toujours en popularité dans les cas de recours collectifs aux États-Unis, il faut aussi tenir compte des heures travaillées et des efforts mis au dossier, selon le procureur. Les tribunaux américains eux-mêmes refusent de n'appliquer que le critère du pourcentage.

Selon l'avocate du Fonds d'aide pour les recours collectifs (qui a versé une avance de 12 000 aux deux avocats dans cette affaire), des honoraires s'élevant à 20 ou 25 pour cent des gains sont devenus la norme dans les recours collectifs au Québec.

Le Fonds peut prêter jusqu'à quelques centaines de milliers de dollars aux requérants et est intéressé dans la cause présente, selon Me Ducharme, à démontrer au tribunal qu'il est essentiel que l'organisme puisse récupérer sa mise, à même les honoraires versés aux avocats lors d'un règlement favorable.

Le procureur de Me Racine et Fortin a soutenu, pour sa part, que ceux-ci avaient pris un risque dans ce dossier. Ils auraient pu perdre ce recours collectif et ne recevoir qu'une somme symbolique en guise de paiement.

On n'a pas à se préoccuper du travail exigé par un dossier, selon Me Lauzon, mais uniquement des résultats concrets, tel qu'on le fait aux États-Unis, berceau des recours collectifs. De plus, selon le procureur, des honoraires de 25 pour cent sont conformes aux règles du Barreau du Québec.

UNE OCCASION UNIQUE

GROSVENOR CANADA

Après plus de 40 ans, la plus célèbre maison de mode en Amérique du Nord offre directement au public sa

COLLECTION EXCLUSIVE D'ÉCHANTILLONS 1991-1992



50% DE RABAIS

SUR LES PRIX COURANTS AU DÉTAIL
LA COLLECTION D'ÉCHANTILLONS COMPREND:
manteaux, manteaux courts et vestes en zibeline de Russie naturelle bargusin
manteaux, manteaux courts et vestes en chinchilla naturel
manteaux, manteaux trois-quarts en lynx de Russie naturel
manteaux, manteaux courts en vison rasé, teintes mode dernier cri
manteaux, manteaux trois-quarts en vison femelle blackglama
manteaux, manteaux 7/8 en vison sauvage M.K.R.

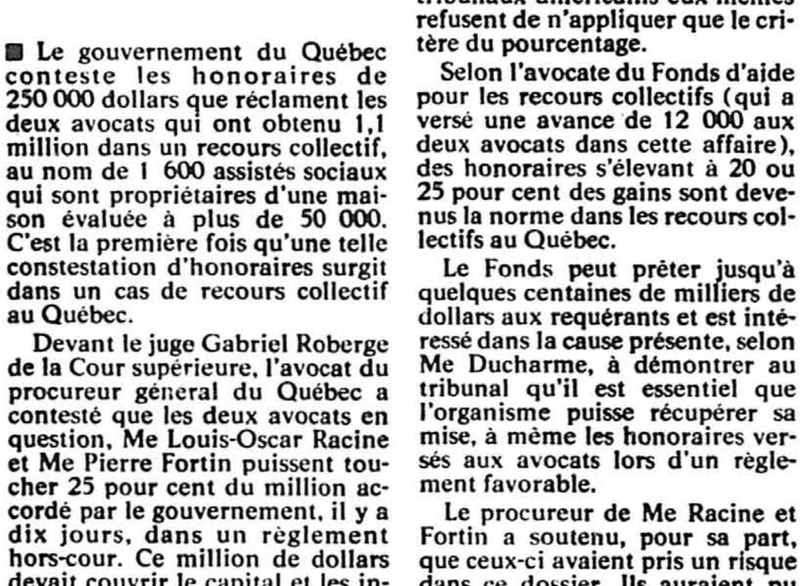
PLUS UNE VASTE COLLECTION DE MANTEAUX DE VISON FEMELLE DE TEINTE NATURELLE ET UNE GRANDE SÉLECTION DE FOURRURES TEL QU'ANNONCÉ DANS VOGUE ET TOWN AND COUNTRY.

HEURES D'OUVERTURE
Tous les jours 9 h à 17 h
y compris le dimanche
Jeudi et vendredi jusqu'à 21 h

390-400, de Maisonneuve ouest
Rez-de-chaussée
288-1255

Principales cartes de crédit et chèques acceptés
Stationnement juste à côté (remboursable)

BRACELETS POUR HOMMES



VALEUR 400$ OR 10K SPÉCIAL 250$
VALEUR 670$ OR 10K SPÉCIAL 500$
VALEUR 790$ OR 10K SPÉCIAL 590$

MONTRES
BAUME et MERCIER — PIAGET — CONCORDE — SEIKO — LASALLE — MOVADO — RAYMOND WEIL — PULSAR — MICHEL HERBELIN — BULOVA — CITIZEN — SWATCH — LORUS — TIMEX — TAG-HEUER
STYLOS
MONT BLANC — S.T. DUPONT CROSS — SHEAFFER — PARKER
GRAVURE SUR PLACE DE VOTRE NOM OU LOGO DE COMPAGNIE

BIJOUTERIE le roy
DEPUIS 1956
7139, rue ST-HUBERT
(coin rue Jean-Talon)
MONTRÉAL
277-3127
Ouvert du lun. au vend. de 9 h 30 à 21 h, sam. de 9 h à 17 h, dim. de 10 h à 17 h

Seulement le meilleur pour Noël

Sous-Vêtements Calvin Klein

Disponible dans tous les bons magasins

Longueuil : les dépenses augmentent de 10,5 p.c. et les taxes de 6,8 p.c.

GILLES ST-JEAN

■ Comme prévu, le conseil municipal de Longueuil a adopté le budget de la ville pour 1991, hier soir, après plus de deux heures de questions de la part des trois conseillers de l'opposition.

Le budget de 128,4 millions $ de la quatrième plus importante ville du Québec comporte une hausse des dépenses de 10,5 p. cent et une hausse moyenne de taxes foncières de 6,8 p. cent, ce qui n'a pas été sans inspirer des commentaires acerbes aux conseillers du Parti civique.

Le service de la dette de Longueuil passera de 27,9 millions à 30,9 millions en 1991 ; une tranche de 244 000 $ sera financée par les subventions du programme Archipel et 540 000 $ seront remboursés par les propriétaires riverains.

Ce qui a fait dire au leader de l'opposition au conseil, M. Pierre Nantel, que cette augmentation était dangereuse et contraignante pour les petits contribuables.

M. Nantel a qualifié le budget de l'administration du maire Roger Ferland d'« inflationniste et irresponsable », ce qui fait hausser les épaules au premier magistrat de la ville.

« Si nous avions été dans l'opposition, a dit M. Ferland, nous aussi nous aurions diminué davantage le budget. »

Dans ses remarques avant le vote sur le budget, M. Nantel a déploré les augmentations votées lundi par le conseil aux conseillers, au maire suppléant ainsi qu'aux présidents de commissions, disant que la Ville aurait dû donner l'exemple en termes d'économie.

Après la réunion, la conseillère Sylvie Robidas a expliqué qu'on avait haussé les salaires des conseillers de 26 000 $ à 28 000 $, une augmentation d'environ cinq p. cent ; quant au maire suppléant et aux présidents de commissions, leurs émoluments ont été presque doublés, passant à environ 12 000 $ dans un cas et à environ 6 000 $ dans l'autre.

« Le temps ne s'y prête pas, a dit Mme Robidas, quand 1100 employés de Pratt & Whitney — la plus importante industrie de la Rive-Sud située à Longueuil — vont se retrouver au chômage au début de janvier. »

MOORES

Débute AUJOURD'HUI!

SEMAINE DES FÊTES!

RÉDUCTION INCROYABLE SUR LES MARQUES CÉLÈBRES DE MOORES JUSQU'À 70% DE RABAIS SUR NOS BAS PRIX COURANTS! TAILLES DISPONIBLES! 34-54, court, rég, long.

COMPLETS 85,00 $

NOTRE PLUS BAS PRIX!

MOORES RÉDUCTION SUR LES VÊTEMENTS D'EXTÉRIEUR

JUSQU'À 50% DE RABAIS

VESTONS SPORT DE QUALITÉ

55,00 $

SÉLECTION IMBATTABLE

AUTOMNE-HIVER PANTALONS

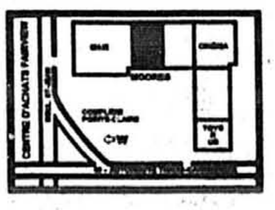
JUSQU'À 60% DE RÉDUCTION SUR NOTRE BAS PRIX COURANT : VELOURS CÔTELÉS, PANTALONS À LA MODE LAVABLES. EN POLYESTER ET BEAUCOUP PLUS

17,00 $

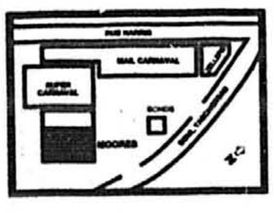
VENEZ VITE PROFITER DE BIEN DAVANTAGE DE SPÉCIAUX NON-ANNONCÉS!

MOORES VÊTEMENTS POUR HOMMES

Pointe-Claire
À côte de Maxi
6361 route Trans-canadienne
426-2050



Brossard
(À côté de Super Carnaval)
5750 boul. Taschereau
443-5717



St. Léonard
(À côté de Super Carnaval)
6835 rue Jean Talon Est
253-6555



Laval
1793 boul. St. Martin Ouest
686-2457



Lasalle
À côté de Toys 'R' Us
7155 Boul. Newman
363-1546



Trois Rivières (819) 379-6262

Gatineau (819) 243-4739

Le juge Lévesque rejette la requête des employés d'entrepôt de la SAQ

GEORGES LAMON

■ Le Syndicat des travailleurs de la Société des alccols du Québec (SAQ) a accueilli avec beaucoup d'étonnement la décision du juge Denis Lévesque, de la Cour supérieure, qui hier après-midi, a rejeté sa requête en injonction présentée les 10 et 11 décembre contre la SAQ. Pour lui, il s'agit d'une «amère défaite».

Par sa requête, le Syndicat voulait faire cesser l'approvisionnement direct des succursales par les fabricants (Seagram, Meghers, Dumont et Vins LaSalle) et les livraisons intersuccursales. De plus, il réclamait la cessation du transport privé des produits du port de Montréal vers l'entrepôt de la firme de transport Robert et au Centre de distribution de Montréal. Enfin que la livraison puisse se faire par des transporteurs privés dans la région de Québec. Ce qu'a toujours démenti la SAQ. Les cadres se chargeant de cette besogne.

Rappelons que dans son jugement du 23 novembre, le même juge avait donné raison au syndicat en interdisant à la SAQ de faire exécuter l'approvisionnement de ses 132 succursales de Montréal par le secteur privé. Depuis, la livraison est effectuée par des cadres.

«C'est une déception qui ne peut pas s'exprimer compte tenu du fait qu'on avait déjà obtenu gain de cause à Montréal, a commenté Réal Laberge, président du syndicat. C'est donc une grève qui risque d'être beaucoup plus longue.»

Dans son jugement rendu verbalement, le juge a par ailleurs invité le syndicat à s'adresser plutôt au Tribunal du travail quant aux 1 169 infractions qu'aurait, selon le Syndicat, commises la SAQ depuis le début de la grève le 9 octobre.

Evidemment pour le syndicat, cette décision vient saper grandement le rapport de force qu'il pouvait avoir à l'égard de l'employeur. Aussi demande-t-il au ministre responsable de la SAQ, Gérald Tremblay de rétablir un véritable rapport de force en obligeant la SAQ à respecter le Code du Travail. Et redonne un sens à la négociation.

«La SAQ va complètement à l'encontre du Code du Travail, a soutenu Réal Laberge, elle a changé les règles du jeu à la table de négociations. S'il y a eu conflit, c'est que la SAQ a décidé de changer ces règles.»

De son côté, Gilles Charland, conseiller syndical du Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ) auquel est affilié le Syndicat des travailleurs de la SAQ, estime qu'il est grand temps que le ministre Tremblay «mette ses culottes et arrête de permettre de violer les lois».

D'ailleurs, à son avis, la solidarité syndicale demeurera. Il ne faut pas s'appuyer sur le pouvoir juridique pour redonner au syndicat la solidarité. «La SAQ veut nous casser, a-t-il lancé, très amer, mais ça n'arrivera pas. On va régler ça une fois pour toutes. Quant au rapport de force, on trouvera le moyen de le reprendre.»

Au cours des prochains jours, le syndicat évaluera la portée de la décision du jugement Lévesque et prendre les moyens pour mobiliser ses membres.

A la SAQ, on se réjouit évidemment de la décision du juge Lévesque. D'autant qu'on prétendait toujours fonctionner dans la légalité.

«Le juge confirme la légalité de nos pratiques, a commenté, hier à *La Presse*, Claude Marier, vice-président des Affaires publiques et des services administratifs de la SAQ. On est content que la légalité depuis la grève soit reconnue et même confirmé par le jugement. C'est rassurant pour la Société de se voir confirmer les pratiques qu'elle avait adoptées.»

Sur le front des négociations, c'est toujours l'impasse.

SUPER VENTE
BYE BYE 90

SHARP Télécopieurs
FO-510
• Alimenteur 15 pages
• Mémoire de documents
• Coupe-papier
• Détecte fax et appels
1245$
Prix régulier: 2495 $

À L'ACHAT DE L'UN DE CES DEUX MODÈLES, OBTENEZ GRATUITEMENT UN AGENDA ÉLECTRONIQUE ZQ-2000 D'UNE VALEUR DE 129 $

GQ-60
• Alimenteur 5 pages
• Détecte fax et appels
• Mode répondeur
• Balayage 11" de large
895 $
Prix régulier: 1595 $

SHARP Calculatrice
LA SOLUTION SHARP À LA TPS
TOUCHES: CALCUL AUTOMATIQUE DES TAXES
CS-1630A
Fonctions: Taxes de vente, escompte et marge de profit
149,95 $
FACILE ET RAPIDE

SHARP Agendas électroniques
ZQ-5100M
• Multilangue
• Clavier Qwarty
• 32K
199,95 $
AUSSI DISPONIBLE EN 64K
LE CADEAU IDÉAL!
IQ-7100M
• Multilangue
• Compatible avec cartes IC
• 32K
239,95 $
AUSSI DISPONIBLE EN 64K

DARGIS
BUREAUTIQUE DARGIS
8318 RUE ST-HUBERT, MONTRÉAL
382-8970

La CSN et la CEQ espèrent encore prolonger d'un an leur convention collective

PATRICK GRANDJEAN

■ Contrairement au Syndicat des fonctionnaires provinciaux, la CSN et la CEQ n'ont pas abandonné l'idée de négocier une prolongation des conventions collectives d'un an, en 1992, au lendemain de la décision du Conseil du Trésor de ne pas s'engager avant l'automne prochain à négocier la clause de maintien du pouvoir d'achat des fonctionnaires pour 1992.

Les syndicats qui avaient entrepris cette démarche «exploratoire» inusitée le mois dernier, doivent fournir une réponse à M. Daniel Johnson, responsable de la négociation dans le secteur public, au début de l'an prochain.

Après consultation de ses membres, la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) avait décidé que si au 15 janvier, une entente n'était pas intervenue avec Québec, notamment quant à la préservation du pouvoir d'achat, la centrale mettrait fin aux discussions. Toutefois, M. Patrice Vézina, porte-parole de la CEQ a indiqué hier que le syndicat n'avait pas encore fermé la porte à la négociation de cette «prolongation de la paix sociale».

La CEQ attend de connaitre les réactions des autres syndicats et de son comité de négociation pour répondre à M. Johnson.

De son côté, Mme Monique Simard, vice-présidente de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), a expliqué que ses membres syndiqués du secteur public devaient être consultés après les Fêtes. «Nous allons leur faire un exposé exact de la situation; il est normal que Québec ne puisse pas d'ores et déjà s'engager à préserver le pouvoir d'achat de ses employés. C'est une des clauses habituellement les plus débattues dans le cadre de négociations. Et les négociations n'ont pas encore débuté», a-t-elle indiqué.

Au Conseil du Trésor, à la CSN et à la CEQ, on s'étonnait hier de la réaction fracassante du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (SFPQ) qui a dévoilé le contenu des discussions «exploratoires» en cours, rompant la consigne de silence, tacite, adoptée par les deux parties.

Pour le SFPQ, la négociation de la prolongation de la convention collective de ses 43000 membres pour un an était conditionnelle à un engagement rapide de Québec à maintenir le pouvoir d'achat de ses employés.

Selon ce syndicat, la réponse donnée lundi soir par les ministres responsables du secteur public a constitué «une fin de non-recevoir» et l'exécutif provincial a signifié publiquement dans la soirée qu'il mettait fin aux discussions.

Lors de cette rencontre, le président du Conseil du Trésor a expliqué aux représentants syndicaux que le gouvernement trouvait l'idée d'une prolongation des contrats de travail intéressante et que le report des clauses normatives ne semblait pas poser de problème.

Votre entreprise est-elle prête pour la TPS?

Le bureau de l'Accise de Revenu Canada peut fournir des renseignements aux entreprises et répondre à vos questions sur la TPS proposée.

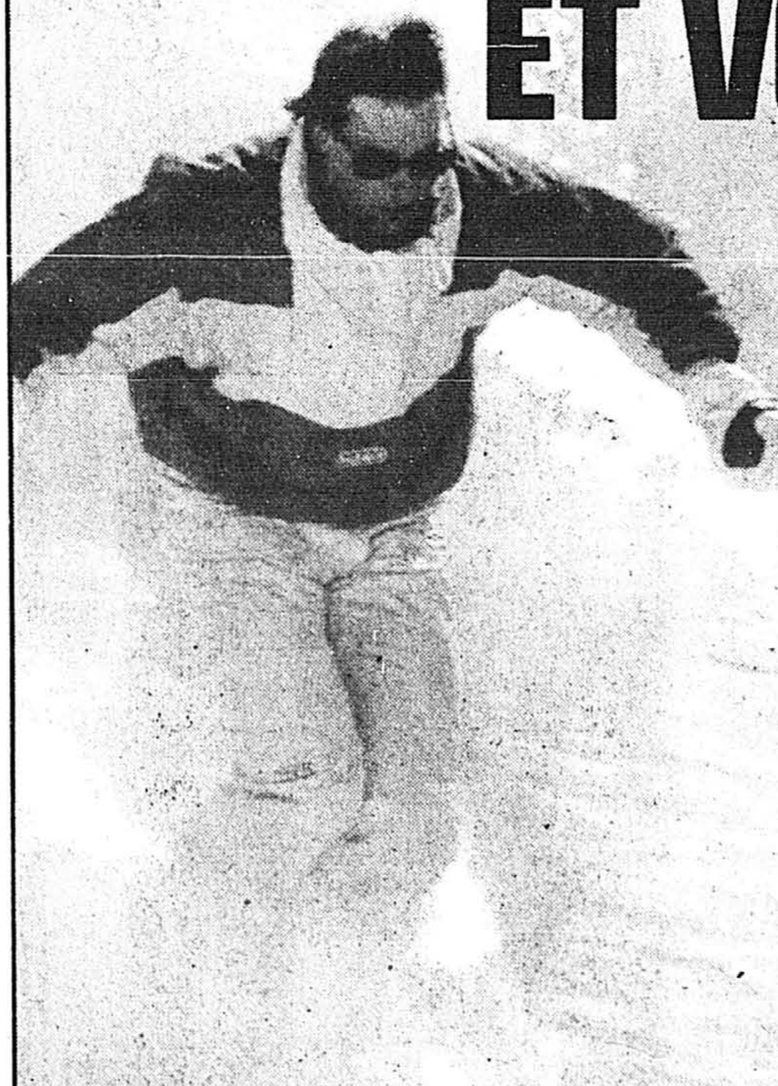
Téléphonez au
496-1494

Ou passez au bureau de l'Accise de Revenu Canada, situé au
400, Place Youville
8e étage
Montreal

Ou encore, téléphonez au
1 800 361-8339

Revenu Canada Douanes et Accise
Revenue Canada Customs and Excise
Canada

LE 26 DÉCEMBRE, LES CLIENTS D'OBERSON FERONT DU SKI. ET VOUS?



Attendrez-vous le "boxing day" alors qu'Oberson vous offre dès maintenant
DE 20 À 60% DE RABAIS
sur tous les vêtements de ski en magasin?

* Attendrez-vous le "boxing day" alors que, jusqu'au 24 décembre, Oberson vous offre de
SKIER GRATUITEMENT*
au mont Bromont ou Chantecler?
*L'achat de 250$ et plus de marchandise dans un Oberson participant vous donne droit à 1 billet de remontée gratuit! Limite de 1 billet par client.

N'attendez pas! Dépêchez-vous d'aller dans l'une des 9 boutiques de ski Oberson et, le 26 décembre, vous serez en train de skier... gratuitement!

JUNIOR	INTERMÉDIAIRE	40% DE RABAIS	40% DE RABAIS	40% DE RABAIS	SPORTIF	PERFORMANCE
Ski: Dynastar, Élan	Ski: Élan 955, Knessl Magic	sur vêtements SUNALP collection 90-91	sur vêtements JOFF collection 90-91	sur vêtements COLTECH collection 90-91	Ski: Rossignol 343, Dynastar Sport, Élan 955	Ski: Dynastar XSP, Élan, Omni, Head Vantage
Bottes: Nordica, Munari	Bottes: Nordica 500, Munari MVI, Trappeur				Bottes: Munari MX2 ou MV3, Nordica 600	Bottes: Dynafit 2F PRO, Nordica 617, Munari MX15
Fixations: Look	Fixations: Look GP				Fixations: Salomon 447 Look GP	Fixations: Tyrolia 470, Salomon 547
Porte-bottes gratuit	Porte-bottes gratuit				Porte-bottes gratuit	Porte-bottes gratuit
À partir de: 129.99$	169.99$				269.99$	389.99$

Achetez avant le 31 décembre et ne payez qu'en mars 1991. Cette offre est valable pour tout achat de 250$ et plus sur approbation du service de crédit. Les modèles, couleurs et grandeurs ne sont pas nécessairement disponibles dans tous les magasins. Jusqu'à épuisement des stocks. Aucun remboursement. Date limite d'échange: 2 janvier 1991.

Bromont Station touristique
Ski Québec
OBERSON MB

Courcelville 125, Principale (514) 263-8383
Granby 3, Evangéline (514) 375-1785
Greenfield Park 999, boul. Taschereau (514) 671-8189
Laval 217, des Laurentides (514) 668-5123
Montréal 1282, Ste-Catherine Ouest (514) 395-2248
Pointe-Claire Complexe Pointe-Claire 6361, Transcanadienne, angle St-Jean (514) 694-8257
Repentigny 345, Notre-Dame (514) 581-1818
St-Jean 697, du Séminaire (514) 348-3725
St-Sauveur 229, chemin du Lac Millette (514) 227-8481

sports experts sports experts sports experts sports experts sports experts sports experts sports experts sports experts sports expe

PRENEZ UN T de vitesse

OUVERT LE DIMANCHE

20% À 60% DE RABAIS

sur une vaste sélection de vêtements de ski pour juniors et adultes

ENSEMBLES DE SKI ALPIN

Ensemble intermédiaire
- Skis HEAD Digital
- Bottes SALOMON SX61
- Fixations MARKER M27

Notre prix cour. 669,99
449,99 220$ DE RABAIS!

Ensemble intermédiaire
- Skis BLIZZARD F12
- Bottes RAICHLE 157
- Fixations MARKER M27

Notre prix cour. 469,99
389,99 80$ DE RABAIS!

Ensemble récréationnel
- Skis ELAN 533 ou 535
- Bottes DOLOMITE 237
- Fixations LOOK GP

Notre prix cour. 349,99
249,99 100$ DE RABAIS!

ENSEMBLE DE SKI DE FOND

Pour adultes
- Skis KARHU Panthera
- Bottes SALOMON 401
- Fixations SALOMON Auto II
- Bâtons EXEL Astron

Au bas prix de **229,99**

PATINS

MICRON SportClub
Garçons: Notre prix cour. 59,99 — **49,99** 10$ DE RABAIS
Juniors et Hommes: Notre prix cour. 69,99 — **59,99** 10$ DE RABAIS

MICRON Freestyle
Filles: Notre prix cour. 69,99 — **59,99** 10$ DE RABAIS
Femmes: Notre prix cour. 74,99 — **64,99** 10$ DE RABAIS

HOCKEY

Jusqu'à **30%** de rabais sur l'équipement de hockey
Bâtons non compris

RAQUETTES

Jusqu'à **30%** DE RABAIS sur les raquettes

MEMBRE
LES DÉTAILLANTS PROFESSIONNELS DU SKI DU CANADA

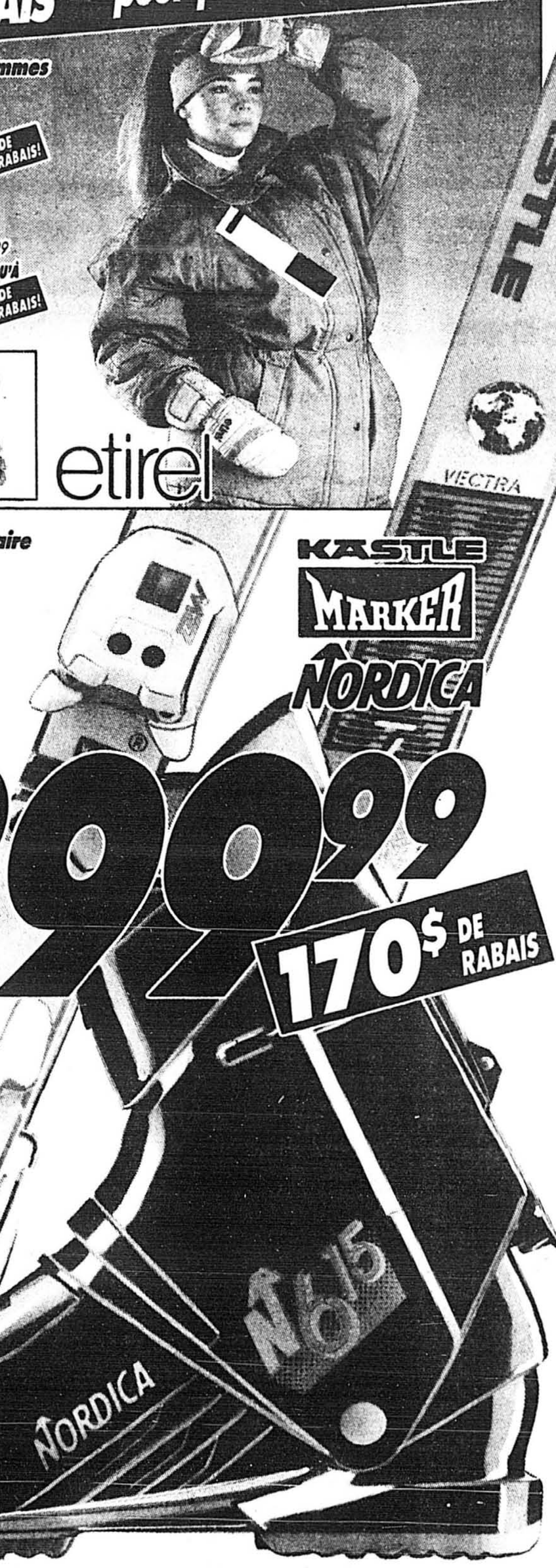
Blouson 3/4 pour hommes et femmes ETIREL
Notre prix cour. 179,99
99,99 45% DE RABAIS!

Gants et mitaines GoreTex
Notre prix cour. de 54,99 à 64,99
24,99 JUSQU'À 50% DE RABAIS!



Ensemble intermédiaire
- Skis KASTLE VX7
- Bottes NORDICA N615
- Fixations MARKER M27

Notre prix cour. 569,99
399,99 170$ DE RABAIS



SKIS



FISCHER — 60$ DE RABAIS
FISCHER SC2
Notre prix cour. 229,99
169,99

ROSSIGNOL 4GK — Notre prix cour. 449,99 — **379,99** 70$ DE RABAIS

ATOMIC 3D80 Kevlar — Notre prix cour. 299,99 — **229,99** 70$ DE RABAIS

ROSSIGNOL 737 — Notre prix cour. 299,99 — **199,99** 100$ DE RABAIS

BLIZZARD FX9 — Notre prix cour. 249,99 — **159,99** 90$ DE RABAIS

ACCESSOIRES

Lunettes SMITH World Cup — Notre prix cour. 34,99 — **19,99** 15$ DE RABAIS

Sac à ski FISCHER — Notre prix cour. 22,99 — **19,99**

Bâtons ATOMIC Colt — Notre prix cour. 34,99 — **19,99** 15$ DE RABAIS

FIXATIONS

SALOMON 657 — Notre prix cour. 139,99 — **119,99** 20$ DE RABAIS

BOTTES

DYNAFIT Comp TI — Notre prix cour. 299,99 — **249,99** 50$ DE RABAIS

RAICHLE 157
Notre prix cour. 149,99
25$ DE RABAIS
124,99



sports experts sports experts sports experts sports experts sports experts sports experts sports experts sports experts sports expe

sports experts

Les prix sont en vigueur jusqu'à épuisement de la marchandise ou jusqu'à la fermeture le dimanche 23 décembre 1990.

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Tous les articles, couleurs ou grandeurs ne sont pas nécessairement disponible dans tous nos magasins.

Nouveau magasin: Châteauguay

EST

Anjou
Les Galeries d'Anjou
354-2995

7201, boul. les Galeries d'Anjou
353-9000

Place Versailles
355-2330

Maisonneuve
2951, rue Sherbrooke Est
522-5108

St-Léonard
Centre d'achats Boulevard
727-1344

CENTRE

La Salle
Carrefour Angrignon
365-1286

Montréal centre-ville
930, rue Ste-Catherine O.
866-1914

St-Laurent
la Place Vertu
745-3202

Verdun
3901, rue Wellington
766-2900

Ville Mont-Royal
Centre Rockland
735-4751

OUEST

Dorval
Galeries des Sources (Mail West Island)
683-8400

Jardins Dorval
631-3508

Pierrefonds
15650, boul. Pierrefonds
626-9930

Pointe-Claire
Centre d'achats Fairview
694-8181

RIVE-NORD

Joliette
50, rue Gauthier
756-1645

Laval
Carrefour Laval
682-0032

Centre Laval
688-1021

Centre d'achats Duvernay
661-5310

Ste-Dorothée
967, rue Hôtel de Ville
969-2000

Mascouche
3320, boul. Ste-Marie
474-6168

Repentigny
Les Galeries Rive-Nord
581-3220

Rigaud
168, rue St-Pierre
451-4771

Rosemère
Galeries des Mille-Iles
437-1933

St-Eustache
200, boul. Arthur-Sauvé
472-5485

St-Jérôme
408, Place du Marché
432-9777

St-Jérôme
Carrefour du Nord
432-9400

St-Sauveur
30, rue Goyer
227-4617

Ste-Adèle
Promenades Ste-Adèle
229-2812

Ste-Agathe
60, rue Principale
326-5515

Terrebonne
Les Galeries Terrebonne
471-3688

RIVE-SUD

Beloeil
185, boul. Sir Wilfrid Laurier
467-7201

Boucherville
Promenades Montarville
655-6003

Brossard
Mail Champlain
671-7275

Chambly
1617, boul. Périgny
658-0561

Chateauguay
279, boul. d'Anjou
691-5030

Longueuil
Place Longueuil
463-3452

St-Bruno
Les Promenades St-Bruno
653-1364

St-Jean-sur-Richelieu
Le Carrefour Richelieu
348-0937

Ste-Julie
Centre Commercial Ste-Julie
649-0444

Sorel
Promenades de Sorel
746-1213

Tracy (Sorel)
402, route Marie-Victorin
742-8433

Valleyfield
277, rue Victoria
377-9000

sports experts sports experts sports experts sports experts sports experts sports experts sports experts sports experts sports expe

Dutervil écope de la prison à perpétuité

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ Le juge John Gomery, de la Cour supérieure, a condamné, hier, Albert Dutervil à la prison à perpétuité pour le meurtre de Claude Dubeau commis, le 17 avril, à LeGardeur.

En premier lieu, Dutervil était accusé du meurtre au premier degré de Dubeau, le nouvel ami de coeur de son ex-concubine. Mais après des délibérations de deux jours, le jury, composé de sept hommes et de cinq femmes, avait trouvé Dutervil coupable d'un meurtre au deuxième degré.

Fait très rare dans une telle circonstance, le jury avait recommandé au juge Gomery que Dutervil purge 15 ans de prison avant de devenir éligible à une libération conditionnelle.

Dans sa décision rendue à Montréal, le juge Gomery a entériné la recommandation en stipulant que le prévenu devra passer un minimum de 15 ans derrière les barreaux.

Le lendemain de la mort de Dubeau, Dutervil s'était livré à un poste de police de la Communauté urbaine de Momtréal avec une carabine. Son ex-amie avait aussi été grièvement blessée lors de l'attentat. Elle est aujourd'hui complètement remise de ses blessures.

Défendu par Me Louis Cliche, il a subi son procès du Palais de justice de Joliette. La sentence du juge devait être rendue le 7 décembre, mais avait été reportée parce que Dutervil avait été hospitalisé.

Parce que le juge Gomery était pris dans une autre cause au Palais de justice de Montréal et que Me Cliche était lui aussi retenu au même endroit, le procureur de la Couronne dans cette histoire, Me Pierre Loranger, est venu de Joliette spécialement pour la décision du juge.

Des suspects qui se ressemblent

PIERRE BELLEMARE

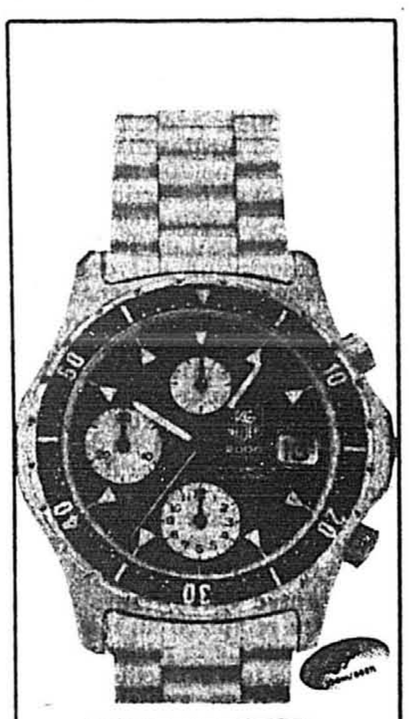
■ Normand Saint-Jacques, un individu qui bénéficiait d'une libération conditionnelle, a été libéré hier, au Palais de justice de Longueuil, d'une accusation de tentative de meurtre.

Détenu depuis juillet dernier, cet homme était soupçonné d'avoir tiré des coups de feu en direction des policiers, lors du vol qui s'est produit au magasin «Tigre géant».

Ce sont les policiers de la CUM qui ont indiqué à des policiers de Longueuil que le suspect, recherché relativement à ce vol, ressemblait beaucoup à Saint-Jacques, dont la photo se situe dans le fichier de la police de la CUM.

Ayant recouvré la liberté le 19 septembre, Saint-Jacques a appris hier qu'il y a avait eu erreur sur la personne et que l'accusation de tentative de meurtre, pesant contre lui, ne tenait plus.

Un autre individu a avoué entre-temps à la police qu'il était l'auteur du crime perpétré au «Tigre géant» et qu'il ne pouvait pas s'agir de Saint-Jacques.



BIJOUTERIE le roy
7139, rue St-Hubert, Montréal
(coin Jean-Talon)
277-3127



CENTRE du RASOIR «FINE LAME»

Inclut ENTRETIEN A VIE et coupons rabais
REMINGTON
Remington GTX3000NE Rasoir rechargeable Micro Screen
spécial 99.88
PRIME: NE1 tondeuse hygiénique

Un choix de qualité qui s'impose... pour les êtres chers!

Inclut ENTRETIEN A VIE et coupons rabais
BRAUN
Braun 3010 Rasoir à cordon de luxe, système 1-2-3
spécial 45.00

1-2851
Ens rasoir à main, tasse à rasage et blaireau
spécial 84.88

Inclut 3 ANS D'ENTRETIEN et coupons rabais
TEFAL
Tefal 1564 Fer à repasser
spécial 84.88

CENTRE du RASOIR «FINE LAME»

MONTRÉAL	VERDUN	CHATEAUGUAY
1241 Carré Philips 842-2921	4232, rue Wellington 761-5505	Centre Régional
6845, Plaza St-Hubert 276-3266	LASALLE	Châteauguay 692-1163
Place Versailles 354-1040	Carrefour Angrignon 364-9706	REPENTIGNY
Galeries Dupuis 844-5117	LONGUEUIL	Les Galeries Rive Nord 585-8895
Place Alexis Nihon 939-1569	Place Longueuil 670-0380	TERREBONNE
MONT-ROYAL	ST-BRUNO	Les Galeries de Terrebonne 492-6793
Centre Rockland 737-0426	Les Promenades St-Bruno 653-0474	STE-MARTHE/DEUX-MONTAGNES
ST-LAURENT	BELOEIL	Promenades
La Place Vertu 334-7140	Mail Montenach 464-2700	des Deux-Montagnes 472-2384
POINTE CLAIRE	SOREL	ROSEMÈRE
Centre Fairview 697-6343	Promenades de Sorel 746-4555	Galeries Mille-Iles 437-9178
LAVAL	BROSSARD	ST-JÉROME
Carrefour Laval 688-0160	Mail Champlain 465-9750	Carrefour du Nord 431-3434
Centre Duvernay 661-5710	ST-JEAN	MONT-LAURIER
	Carrefour Richelieu 349-1605	Plaza Paquette 623-1605

LIQUIDATION
JUSQU'À 80 %
SOUS LE PRIX COÛTANT!

NOTRE LIQUIDATION DE FIN D'ANNÉE BAT SON PLEIN ET LES SOLDES SONT SI SPECTACULAIRES QU'IL FAUT MAGASINER TÔT POUR LE MEILLEUR CHOIX!

Économisez jusqu'à 80% avec nos aubaines SOUS LE PRIX COÛTANT! La dernière mode pour hommes et femmes!

HOMMES

PANTALONS HABILLÉS LAINE & MÉLANGE DE LAINES *ord. 55-65	40$	PRIX DE LIQUIDATION! 18$
TOUS LES CHANDAILS DISPONIBLES *ord. jusqu'à 90$	18$	PRIX DE LIQUIDATION! 12$
TOUS LES PANTALONS 100% LAINE *ord. jusqu'à 110$	30$	PRIX DE LIQUIDATION! 25$
CHEMISES IMPRIMÉES DE FANTAISIE *ord. jusqu'à 90$	15$	PRIX DE LIQUIDATION! 12$
CRAVATES CHICS 100% SOIE *ord. 45$		PRIX DE LIQUIDATION! 20$
TOUS LES PANTALONS SPORT EN COTON *ord. 40-45		PRIX DE LIQUIDATION! 12$
TOUTES LES CHEMISES SPORT EN COTON *ord. 38-48		PRIX DE LIQUIDATION! 12$
TOUS LES HAUTS EN COTON DE JERSEY à MANCHES LONGUES *ord. 36$		PRIX DE LIQUIDATION! 10-12
PANTALONS EN VELOURS CÔTELÉ *ord. jusqu'à 95$	40$	PRIX DE LIQUIDATION! 18$
COMPLETS DEUX PIÈCES (ASSORTIS) *ord. jusqu'à 180$	36$	PRIX DE LIQUIDATION! 25$

FEMMES

TOUTES LES VESTES EN LAINE ET MÉLANGE DE LAINES *ord. jusqu'à 240$	40$	PRIX DE LIQUIDATION! 36$
COORDONNÉS EN VELOURS DES FÊTES	VESTES 57-60 JUPES 27-29	PRIX DE LIQUIDATION! VESTES 45$ JUPES 22-25
TOUTES LES BLOUSES 100% SOIE *ord. 125-165	45$	PRIX DE LIQUIDATION! 36$
TOUTES LES BLOUSES EN POLYESTER DE FANTAISIE *ord. 85-120	25$	PRIX DE LIQUIDATION! 22$
TOUTES LES BLOUSES EN RAYONNE *ord. 60-90	20$	PRIX DE LIQUIDATION! 18$
TOUTES LES BLOUSES EN COTON DE GRANDE QUALITÉ *ord. jusqu'à 110$	20$	PRIX DE LIQUIDATION! 18$
TOUTES LES JUPES EN LAINE & MÉLANGE DE LAINES *ord. jusqu'à 120$	25$	PRIX DE LIQUIDATION! 22$
TOUS LES PANTALONS EN LAINE & MÉLANGE DE LAINES *ord. jusqu'à 140$	25$	PRIX DE LIQUIDATION! 22$
BLAZERS MÉLANGE DE LAINES (doublés) *ord. 100$	40$	PRIX DE LIQUIDATION! 20$
COORDONNÉS TRICOTÉS EN COTON DE JERSEY HAUTS/JUPES/PANTALONS/COLLANTS À SOUS-PIEDS *ord. jusqu'à 80$	18-36	PRIX DE LIQUIDATION! 10-12
COORDONNÉS SPORT EN COTON JUPES/CHANDAILS/PANTALONS/BLOUSES *ord. jusqu'à 80$		PRIX DE LIQUIDATION! 8$ ch.
CHANDAILS TRICOTÉS 100% COTON *ord. jusqu'à 95$		PRIX DE LIQUIDATION! 16-36

*Basé sur les prix de détail offerts par la concurrence

OUVERT LES DIMANCHES
HEURES DES FÊTES
LUNDI au VENDREDI.....ouvert jusqu'à 21h
SAMEDI .....9h - 17h
DIMANCHE .....10h - 17h

LA MARCHANDISE PEUT VARIER D'UN MAGASIN À L'AUTRE.

Cohoes

VISITEZ LE NOUVEAU COHOES AU COMPLEXE POINTE CLAIRE!

CENTREVILLE ♦ Les Promenades de la Cathédrale 982-2454 CENTREVILLE ♦ 36 Ste Catherine O 875-2091 VIEUX MONTREAL ♦ 409 Notre Dame O 849-1341 (OUVERT DIMANCHE)
LAVAL ♦ 1787 St Martin O 682-7424 RIVE SUD ♦ MAIL CARNAVAL 999 Taschereau 671-0041 ANJOU ♦ Centre commercial Place Versailles 355-8410
COTE ST. LUC ♦ Centre commercial Cote St. Luc 489-3807 ST. LAURENT ♦ Centre de rabais Le Bazar 334-6410
POINTE CLAIRE ♦ Complexe Pointe Claire (juste à côté de Mavi) 630-1022

Les praticiens de médecine douce peuvent maintenant s'assurer

MARTHA GAGNON

■ Pour la première fois au Québec, des praticiens de médecine douce obtiennent une assurance responsabilité professionnelle et demandent au gouvernement de décréter un moratoire sur toutes les poursuites intentées par la Corporation professionnelle des médecins.

« Cessons d'avoir peur et de pratiquer en cachette », a lancé hier Mme Jacinthe Lévesque, présidente de l'Alliance des professionnels en pratiques alternatives de santé, organisme qui défend les intérêts des praticiens. Dans une lettre envoyée à MM. Marc-Yavan Côté, ministre de la Santé et des services sociaux, et Raymond Savoie, responsable de l'application des lois sur les professions, on dit craindre la « répression de la Corporation et de ses agents provocateurs. » Dans sa démarche, l'Alliance a obtenu l'appui de plusieurs citoyens, dont une association de retraités, qui veulent avoir le droit de choisir entre la médecine traditionnelle et la médecine douce.

En attendant ce moratoire, Mme Lévesque est fière d'annoncer que la compagnie d'assurances Lloyd's d'Angleterre, après des discussions ardues, accepte d'accorder un régime de protection à certaines catégories de thérapeutes.

« Une mission que l'on croyait impossible. Cela devrait nous aider à obtenir une reconnaissance », dit Mme Lévesque. Désormais, les sages-femmes, les massothérapeutes, les acupuncteurs les homéopathes, les naturopathes, ainsi que les praticiens en ostéopathie et orthothérapie, peuvent se prévaloir d'une assurance responsabilité professionnelle s'ils répondent aux critères professionnels définis par l'Alliance.

Selon l'Alliance, le coût de cette assurance dépend du type de pratique, mais ne dépasse pas 500 $ par année. Il est, par exemple, d'environ 170 $ dans le cas d'un massothérapeute. Pour l'instant, la compagnie d'assurances ne reconnaît que sept disciplines, mais il n'est pas impossible qu'elle étende le régime de protection à d'autres.

Les praticiens de médecine douce ont le vent dans les voiles depuis que le ministre de la Santé et des services sociaux a annoncé dans sa réforme qu'il était disposé à reconnaître certaines thérapies. Il s'est engagé à tenir une commission parlementaire pour étudier la question en profondeur.

L'Alliance et le Réseau d'action pour une santé intégrale profitent de l'occasion pour demander au gouvernement d'imposer un moratoire sur les poursuites actuelles et futures intentées par la Corporation des médecins qui s'oppose à ces pratiques.

On estime qu'il y a de 75 à 100 accusations par année. « Incapables de se défendre, les gens se déclarent coupables dans la majorité des cas. Les amendes qui varient de 500 $ à 5000 $ par chef d'accusation vont dans les coffres de la Corporation des médecins », explique la présidente.

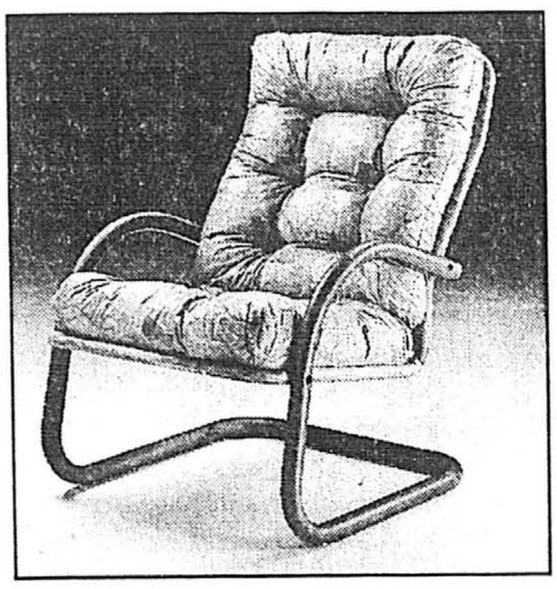
D'après le ministère, il existerait près de 7000 praticiens de médecine douce au Québec, dont 2000 ont pignon sur rue. Seulement une centaine font partie de l'Alliance qui possède un code d'éthique et des critères professionnels. « Dans une même discipline, un praticien peut avoir 100 heures de formation et un autre 4000 heures. Il est temps de mettre de l'ordre », fait observer Mme Lucette Leclair, responsable du Réseau d'action.

Si les praticiens sont d'accord avec le ministre pour dire que les thérapies alternatives doivent demeurer dans le réseau privé, ils aimeraient bien que les consommateurs puissent déduire certains coûts de leurs impôts.

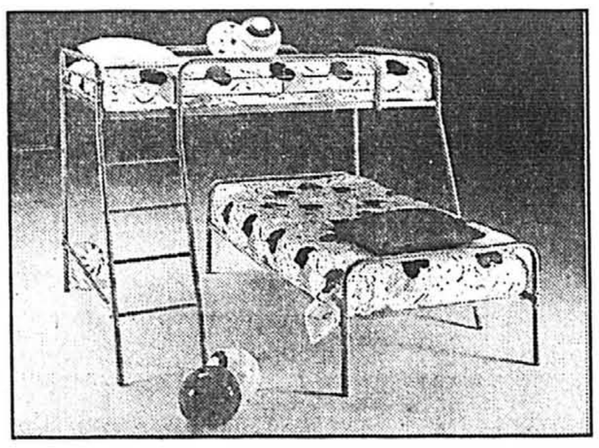
Depuis 1980, les citoyens ont de plus en plus reçours à la médecine douce. La forte demande a d'ailleurs donné naissance à plus d'une centaine de thérapies, dont plusieurs n'ont jamais été évaluées. Le tiers de la population aurait déjà fait appel à ces praticiens qui ne sont pas encore reconnus légalement. D'après l'Alliance, la majorité des acupuncteurs refuse d'être sous la « tutelle » de la Corporation des médecins qui accepte de les accueillir à la condition qu'ils respectent certaines règles.

DERNIÈRE CHANCE AVANT LE RETOUR DE LA TAXE PROVINCIALE DE 8% ET DE LA T.P.S. DE 7%

PROFITEZ de la PROMOTION AMISCO



PRIX PROMOTION 189$ QUANTITÉ LIMITÉE



PRIX PROMOTION 299$ QUANTITÉ LIMITÉE

DISPONIBLE SEULEMENT AUX KIT À TOUT PARTICIPANTS :

LA BOUTIQUE KIT A TOUT marque de commerce de Groupe Canex inc.

MONTRÉAL
5121, avenue du Parc
(angle Laurier)
(514) 277-2721

MONTRÉAL
6530, rue Beaubien est
(coin boul. Langelier)
(514) 253-3211

MONTRÉAL
3101, rue Masson
(coin 8e Avenue)
(514) 593-6933

MONTRÉAL
10416, rue Lajeunesse
(près de Fleury)
(514) 385-3365

MONTRÉAL-NORD
7300, boul. Maurice-Duplessis
(Rivière-des-Prairies)
(514) 648-7484

PONT-VIAU
600, boul. des Laurentides
(514) 668-4045

Les employés de Hyundai opposés au syndicat se manifestent

Presse Canadienne

BROMONT

■ Jusqu'ici silencieux, les travailleurs de Hyundai opposés à la syndicalisation de l'usine bromontoise sont sortis de l'ombre, hier. Sous les flashes et les projecteurs, ils sont venus dire un non catégorique aux TCA.

« La pétition a recueilli 560 noms et il s'en ajoute encore. HiphiphipHyundai ». En lançant cette phrase, Jacqueline L'Heureux, une employée de l'usine d'automobiles, a déclenché un tonnerre d'applaudissements chez les quelque 200 travailleurs réunis en fin d'après-midi à la salle Catudal. Un bon nombre d'entre eux arboraient un T-shirt portant l'inscription « Hyundai et moi, la seule formule gagnante ».

« Ça reflète bien ce qu'on ressent en dedans de nous autres. On est une famille, Hyundai. C'est en se tenant toute la gang ensemble qu'on va avoir la paix. Faut pas se mentir, il y a des problèmes dans la shop et il va toujours y en avoir, mais on est capable de les régler entre nous ». Et de nouveau, les applaudissements fusent de toutes parts.

Un autre travailleur, Alain Giard, la remplace au micro, lisant le texte de la pétition. C'est court, mais très explicite, en français comme en anglais. « Nous soussignés, tous employés de l'usine Hyundai-Bromont, nous sommes d'avis que notre groupe d'employés ne soit pas représenté par les TCA (Syndicat national des travailleurs et des travailleuses de l'automobile, de l'aérospatiale et de l'outillage agricole ».

C'est ce document qui, selon ses auteurs, a recueilli quelque 560 signatures sur une possibilité de 700 postes syndicables.

Alain Giard ne cache pas que le groupe compte sur l'effet dissuasif de cette pétition pour éloigner les TCA. « Avec la quantité de signatures qu'on a, c'est pas mal gênant pour eux. C'est bien beau d'investir de l'argent, mais si en bout de ligne, ils sont certains de ne pas nous avoir, ils vont laisser tomber », précise-t-il.

Mais, si les travailleurs de Hyundai avaient convoqué les médias, hier, c'était aussi parce qu'ils sont « tannés d'être traités comme des naifs, des endormis », pour dire aux journalistes que chez Hyundai, ils ne sont « ni des forçats, ni des êtres stressés ».

« Et aucun boss ne nous a poussés à faire ça », ajoute Mme L'Heureux.

Certains parlent des avantages qu'ils ont chez Hyundai. Un salaire de 11,72 $ à l'entrée, des bonus hebdomadaires, annuels si l'employé n'accuse pas de retard, des soins médicaux mur à mur, des congés maladies payés, des vêtements de travail en quantité, l'utilisation d'une Sonata, essence fournie, pendant une semaine ...jusqu'à un comité de griefs. « On a tout », proclame l'un d'eux et l'assistance croule une fois de plus sous les applaudissements.

Puis, la salle de vide peu à peu. Avant de quitter, un travailleur, le poing levé, lance aux journalistes. « On se tient tous chez Hyundai. C'est important que les gens le sachent ».

SUPER LIQUIDATION

Pour quelques semaines seulement.
Fin de bail de la Boutique Hors Taxe à l'aéroport de Mirabel



BOUTIQUE HORS TAXE AU CENTRE-VILLE

DU JAMAIS VU À MONTRÉAL
* AUCUNE TAXE À PAYER

25% de réduction sur les prix déjà hors-taxe

MONTRE CARTIER
Modèle Panthère pour dame:

Prix détail:	4 250 $
taxe 9%:	382 $
	4 632$
Prix Hors Taxe:	3 400 $
Réduction 20%:	850 $
	2 550$
ÉCONOMIE:	2 082$

MONTRE GUCCI

Prix détail:	555 $
Taxe 9%:	50 $
	605$
Prix Hors Taxe:	400 $
Réduction 20%:	100 $
	300$
ÉCONOMIE:	305$

EXEMPLES:

POISON
Eau de toilette 50 ml vapo

Prix détail:	60 $
Taxe:	5,40 $
	65,40$
Prix Hors Taxe:	48 $
Réduction 25%:	12 $
	36$
ÉCONOMIE:	29,40$

PLUSIEURS GRANDES MARQUES DE PARFUM TEL QUE
Opium - Picasso
Nina Ricci - Lacoste
Lunettes de soleil
Porsche — Ray-Ban

CAMÉRA
MINOLTA
PLUME
Mont-Blanc

ATTENTION: Quantités limitées. Vente finale.

HEURES D'OUVERTURE: Lundi au vendredi 10h à 21h
Samedi/dimanche 10h à 17h

*2 ADRESSES À MONTRÉAL
6370, rue St-Hubert près de Beaubien | 4994, ch. Reine-Marie près de Décarie

Vente sous la supervision de Mercure Béliveau & Assoc.

MasterCard VISA EN ROUTE * DINERS

Claude F. Archambault renvoyé à son procès

■ Le juge Jerry Zigman, de la Cour supérieure, a rejeté la requête de l'avocat Claude F. Archambault (et de son ancien client), qui veut faire arrêter les procédures contre lui parce que, dit-il, il faudrait qu'il brise son secret professionnel pour pouvoir se défendre adéquatement, ce qui serait inacceptable.

Le juge Zigman ayant rejeté tous les arguments de Me Jacques Bouchard (l'avocat d'Archambault), l'affaire devrait donc, en principe, être renvoyée au juge Maximilien Pollack, de la Cour du Québec, qui doit juger Archambault.

Mais les choses n'iront pas si rondement!

Me Christian Desrosiers, qui représente Shahrokh Amadzadegan, l'ancien client de Me Archambault qui a présenté une requête conjointement avec Me Bouchard, a déclaré hier à *La Presse* qu'il est «probable» qu'il y ait appel de la décision du juge Zigman.

Le procès de Me Archambault, accusé en décembre 1988 d'avoir incité un témoin à se parjurer et d'avoir tenté de fabriquer de la preuve, devra donc attendre encore.

Me Desrosiers considère que la question du secret professionnel, qui est au coeur du procès d'Archambault, est extrêmement importante.

Moïse Thériault est accusé de meurtre

Presse Canadienne

TORONTO

■ Le chef de secte Roch Thériault devra comparaître le 7 janvier sous une accusation de meurtre au deuxième degré.

Il a été accusé du meurtre d'un membre de la secte à l'issue d'une longue enquête préliminaire qui a duré deux mois.

Thériault, 45 ans, ancien dirigeant de la commune Ant Hill Kids, située à une trentaine de kilomètres au nord de Lindsay, en Ontario, a pleuré lorsque le juge Claude Paris a mis fin à son enquête préliminaire.

Les restes du corps de Solange Boilard, 32 ans, membre de la secte depuis de nombreuses années, avaient été découverts en octobre 1989 sur le territoire de la commune.

La police qui avait fait la découverte du corps après avoir été informé croit que la jeune femme a été tuée à l'automne 1988.

Elle enseignait aux enfants de la commune. Roch Thériault affirmait être le père de 24 d'entre eux qu'il aurait eu avec des mères différentes toutes membres de la secte.

La date de son procès sera fixée le 7 janvier.



UNE TOUCHE PERSONNELLE

À Noël.
ajoutez une petite touche personnelle.
Offrez-lui
le raffinement d'un cadeau
de la Lingerie Silhouette.
Emballez. Et signez.

OGILVY
TROISIEME ÉTAGE
Sainte-Catherine
angle de la Montagne

ROLEX



Bijouterie
GAMBARD
VENTE ET SERVICE TECHNIQUE
630-A CATHCART
MONTREAL CENTRE-VILLE

AGENT OFFICIEL ROLEX
ROLEX
866-3876

L'avenir du Canada :

À vous de parler



...et à nous de vous écouter

Une douzaine de Canadiennes et Canadiens d'origines et de convictions diverses, nous constituons le Forum des citoyens sur l'avenir du Canada, organisme auquel le gouvernement fédéral a demandé d'obtenir votre point de vue sur l'avenir du pays et d'en faire rapport d'ici le 1er juillet 1991.

Nous sommes un groupe indépendant et détaché des partis politiques. Notre mission est de dégager, à partir de toutes les opinions que vous nous soumettrez, une idée de ce que pourrait être le Canada de demain.

Mais pour cela, nous avons bien sûr besoin de votre avis.

Dites-nous ce qui ne va pas au Canada...et comment nous pourrions le corriger. Dites-nous aussi ce qui va bien et que nous pourrions sauvegarder.

Nous voulons que tout le monde s'exprime, surtout celles et ceux qui n'ont pas l'habitude de se faire entendre.

Appelez-nous dès maintenant et faites-vous entendre...

De janvier à juin prochains, nous vous offrons une occasion exceptionnelle de participer à l'élaboration de notre avenir, et cela dans une série de rencontres informelles où vous pourrez vous sentir tout à fait à l'aise pour exprimer vos opinions.

Mais dès à présent, vous pouvez nous appeler sans frais sur notre ligne «Boîte à idées», de n'importe où au Canada, sept jours sur sept, de 8 h à 20 h. Notre numéro est le 1-800-56-FORUM.

Toutes vos idées nous intéressent.

Rappelez-vous, c'est à vous de parler...et à nous de vous écouter.

COMPOSEZ L'AVENIR QUE VOUS SOUHAITEZ : 1-800-56-FORUM*

Vous pouvez également nous écrire :
Le Forum des citoyens
C.P. 1991, Succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 1A2
*Pour FORUM, assurez-vous de composer la lettre O et non le zéro.

Le Forum des citoyens sur l'avenir du Canada
CANADA
Citizens' Forum on Canada's Future

foto clik

Des cadeaux qui font chanter!

GRATUIT!

Nous emballons tous les appareils-photos ou ensembles-cadeaux.

Détails en magasin.



FILMS KODAK • FILMS KODAK • FILMS KODAK • FILMS KODAK

DÉVELOPPEMENT COMPRIS*

SERVICE LENDEMAIN

2 POUR 19.99 Ordinairement : 2 pour 29,98 $

ÉPARGNEZ 33% ÉPARGNEZ

3 POUR 29.99 Ordinairement : 3 pour 44,97 $

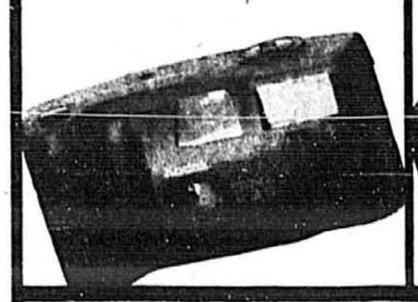
*ISO 100, 24 poses.

KODAK STAR 235

- Mise au point fixe
- Flash intégré
- Piles incluses

44.99*

*Incluant rabais de 5 $ du fabricant



VIVITAR PS 120

- Mise au point fixe
- Motorisé
- Réglage automatique des films DX
- Flash intégré

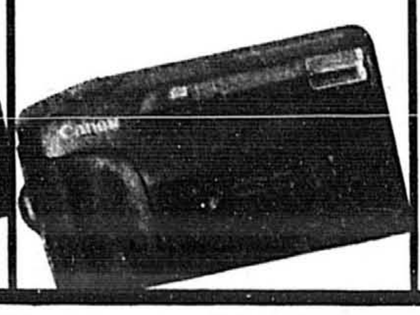
69.99



CANON SNAPPY EZ

- Mise au point fixe
- Motorisé
- Flash intégré

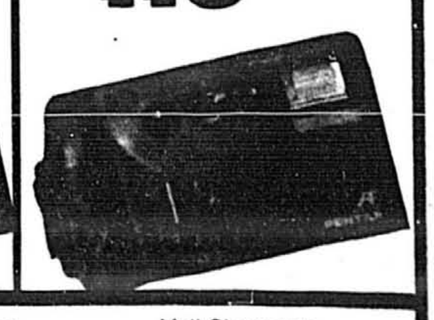
89.99



PENTAX PC 303

- Mise au point automatique
- Motorisé
- Flash intégré
- Étui

119.99



MONTRÉAL
Carrefour Angrignon
Centre commercial Beaconsfield
Centre commercial Ile Perrot
Centre Rockland
5168, Côte-des-Neiges
Galeries Rive-Nord
Place Bourassa
Place Vertu
RIVE-NORD
Carrefour du Nord
Centre Duvernay
Galeries des Laurentides
Galeries Mille-Îles
Galeries Terrebonne
Place St-Eustache
Promenades Deux-Montagnes
RIVE-SUD
Carrefour Richelieu
Mail Champlain
Place Jacques-Cartier
Place Longueuil
Promenades de Sorel

Travail dans les régions: les jeunes médecins en appellent à la «clémence» du ministre Côté

MARTHA GAGNON

■ Les jeunes médecins reprochent au ministre Côté d'utiliser un bulldozer pour les forcer à travailler dans les régions. Ils lui demandent instamment d'assouplir ses mesures.

Les 1800 médecins résidents du Québec et les 2500 étudiants en médecine voient leur avenir d'un oeil sombre depuis l'annonce de la réforme de la santé. Ils accusent le ministre d'hypothéquer leur formation, de saper le moral des jeunes, en plus de fermer la porte des hôpitaux universitaires et des grands centres urbains.

Les jeunes médecins se sentent dans l'eau bouillante. Pour l'instant, ils n'envisagent aucun moyen de pression, mais supplient le ministre Côté de les écouter et de tenir une commission parlementaire.

«Nous sommes au service de la population et nous ne voulons pas lui faire de tort», dit le docteur Jean-Hugues Brossard, président de la Fédération des résidents. Conscients que le public penche plutôt du bord du ministre Côté que du leur, les jeunes médecins ne savent trop comment mobiliser. Ils tiendront des assemblées générales dans les prochains jours pour discuter des moyens à prendre pour faire valoir leurs récriminations.

Lors d'une conférence de presse hier, le docteur Brossard a insisté sur le fait que la réforme était très dure à l'égard des spécialistes. «Seulement une cinquantaine pourront pratiquer dans les grands centres urbains. Or, il y en a 250 nouveaux qui arrivent sur le marché chaque année. On ferme la porte à presque tous, peu importe la spécialité. Est-ce que le ministre prendrait plaisir à pénaliser les médecins?»

M. Brossard trouve la mesure injuste étant donné que les régions ont surtout besoin de spécialistes de base, tels chirurgiens généraux, internistes, pédiatres et psychiatres. Les différentes associations désirent rencontrer le ministre pour lui proposer des solutions moins drastiques. Des solutions qu'ils ne veulent pas préciser pour le moment.

On voudrait, entre autres choses, que les médecins oeuvrant dans les ultra-spécialités soient exclus des mesures de répartition et de la rémunération différenciée. On trouve illogique de continuer à pénaliser les médecins qui exercent dans les centres urbains en diminuant leur revenu de 70 p. cent pour une période indéfinie.

«Non content de cette pénalité financière, il en rajoute une deuxième en régionalisant les budgets de la Régie de l'assurance-maladie, ce qui aura pour effet de nuire aux médecins dans les régions urbaines. Le ministre prend pour acquis que les jeunes médecins sont faciles à déplacer, qu'ils n'ont pas d'attache et qu'on peut disposer d'eux sans les consulter», affirme le docteur Brossard.

Les résidents et étudiants s'opposent aussi à la mesure visant à limiter à 50 médecins par année la relève des hôpitaux universitaires. «On veut offrir une médecine de pointe, mais on adopte des mesures pour limiter la pratique des médecins.»

Avec cette réforme, on estime que le ministère pourra décider de la pratique médicale des médecins. «En liant la reconnaissance des cabinets privés à certaines tâches médicales imposées, on désavantage les médecins qui désirent limiter leur pratique pour se consacrer davantage à leurs obligations familiales.»

Les jeunes médecins affirment que le ministre leurre la population en faisant croire que sa réforme améliorera les services. «Si M. Côté parle sans cesse du citoyen, il ne parle pas nécessairement dans son intérêt.»

Les Hautes Études Commerciales songent à déménager près du Collège Jean de Brébeuf

MARIE-FRANCE LÉGER

■ Le projet de déménagement de l'École des hautes études commerciales (HEC) est en voie de réalisation. Après l'acquisition d'un premier terrain boisé de 40000 pieds carrés en septembre, la direction de l'école lorgne maintenant vers un terrain de 195000 pieds carrés appartenant au Collège Jean de Brébeuf.

Le montant de la première transaction n'a pas été divulgué mais les HEC détiennent pour le second terrain une option d'achat d'un an de 7 millions de dollars.

«Maintenant la seule pierre d'achoppement c'est la location ou la vente du bâtiment actuel», a confirmé cette semaine le directeur de l'école, M. Jean Guertin.

Les locaux des HEC, situés au coin des rues Decelles et Jean-Brillant, ne sont plus assez grands pour accueillir les 10000 étudiants. Depuis la construction de cet établissement, 3000 nouveaux étudiants se sont ajoutés au cours des années. Et la direction est obligée de faire des pieds et des mains pour dénicher des classes dans d'autres ailes de l'Université de Montréal, surtout pour les cours du soir.

Devant ce grave problème d'espace, l'ex-ministre de l'Enseignement supérieur, M. Claude Ryan, annonçait en 1989 une contribution gouvernementale de 40 millions à l'Université de Montréal. De ce montant, 17 millions sont destinés à l'agrandissement des HEC.

Mais la direction de l'école favorise plutôt la relocalisation que le réaménagement des locaux actuels. L'option d'achat se termine en juin pour le terrain de Brébeuf et la direction des HEC se donne donc encore quelque temps pour réfléchir.

«L'entente peut toujours être prolongée», a indiqué pour sa part, le directeur du Collège Brébeuf, le père Rodolphe Tremblay. Ce terrain, qui longe Côte-Sainte-Catherine jusqu'à Édouard Montpetit, en intéresse d'ailleurs plusieurs. Mais il est «réservé» à l'école des HEC: «On reçoit des téléphones constamment. Mais c'est la seule offre que nous considérons», a-t-il ajouté.

Le directeur des HEC, M. Guertin, ne prévoit pas de difficulté pour obtenir un permis de construction. Il explique que la Ville avait déjà émis un permis de construction à un promoteur pour le terrain de 40000 pieds carrés situé au coin des rues Louis-Colin et Willowdale, adjacent à la faculté d'aménagement de l'Université de Montréal. «Mais nous n'en sommes pas encore à l'étape de la demande de permis», s'empresse-t-il d'indiquer.

Les HEC s'en tiennent donc pour le moment aux études de faisabilité. L'école hésite encore entre la construction d'un seul grand bâtiment et celle d'une kyrielle de petits buildings sur les deux terrains. Mais tout en sauvegardant les arbres le plus possible, a repris le directeur.

D'ailleurs, la direction des HEC ne s'embarque pas dans cette affaire à la légère. Elle a demandé à des paysagistes de la faculté d'aménagement de lui concocter un projet d'ensemble qui respecterait l'environnement.

Voyage d'un quidam dans l'espace: un canular?

Associated Press
HOUSTON

■ L'agence Tass a qualifié hier de canular la petite annonce par téléphone qui offrait à un Américain la possibilité de passer huit jours sur la station orbitale Mir.

Le directeur de l'entreprise américaine qui fait la publicité de ce projet a déclaré qu'il s'agissait d'un malentendu.

«Nous avons vraiment le contrat en mains, et nous savons que nous sommes en règle. Il faut simplement que nous découvrions ce qui se passe en coulisses en URSS pour trouver où s'est installé la confusion», a expliqué David Mayer de Space Travel Services.

COMMENÇANT AUJOURD'HUI

Elizabeth Hager

Dernier appel avant la T.P.S. et la T.V.P.

ROBES COCKTAIL
Robes de jour
Robes longues
Manteaux de laine
Costumes
Jupes
Pantalons
Chandails
Blouses
Marchandises d'hiver

PELISSES 469$ Ord. 725$

1/2 PRIX

MANTEAUX DE DUVET 139$ Ord. 235$

VESTES DE DUVET 109$ Ord. 185$

Mail Cavendish, Côte Saint-Luc
LES DEUX MAGASINS SONT OUVERTS JUSQU'À 21 H, JUSQU'À NOËL
5256, ch. Queen Mary (coin boul. Décarie, métro Snowdon)

DISTRIBUTION AUX CONSOMMATEURS

CENTRE DE LIQUIDATION

SOLDE DE FERMETURE

TOUT DOIT ÊTRE VENDU

70% DE RABAIS

SUR TOUS LES ARTICLES* EN MAGASIN

● MEUBLES ● CADEAUX ● JOUETS ● MACHINES À ÉCRIRE ● VALISES

*Ne comprend pas les piles
TOUTES LES VENTES SONT FINALES.

Indication des prix
Les rabais annoncés sont basés sur les prix en catalogue ou les prix de détail anciens ou courants de Distribution aux Consommateurs et de Toyville.
Le prix courant indique est celui auquel la marchandise a d'abord été offerte dans notre catalogue ou dans les magasins Toyville.

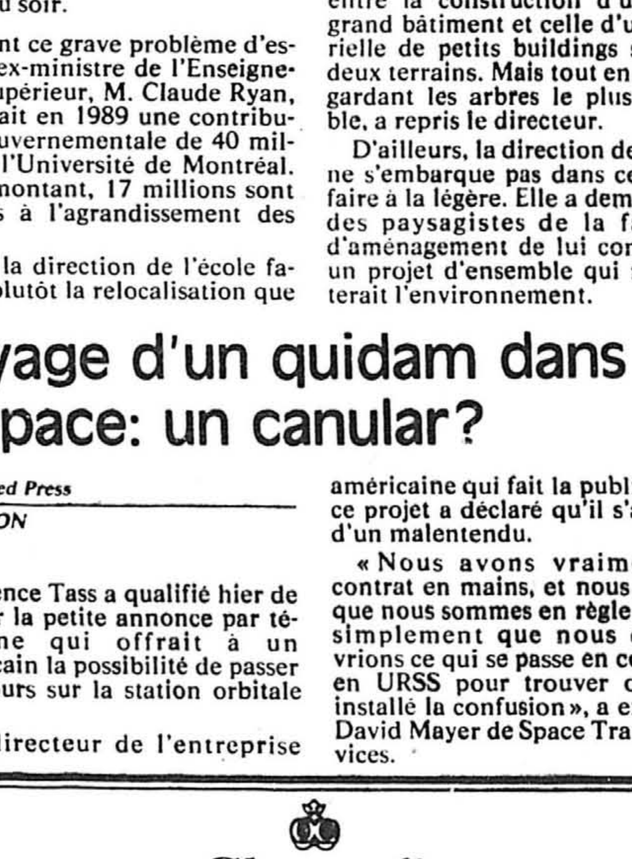
HÂTEZ-VOUS! LES QUANTITÉS SONT LIMITÉES



PLAZA CENTENNIAL
3399, BOUL. DES SOURCES
DOLLARD-DES-ORMEAUX (QUÉBEC)
(514) 683-0353

HEURES:
Lundi au samedi ..... 9 h 30 à 21 h 00
Dimanche ..... 10 h 00 à 17 h 00

Christofle
Paris



Cloisonnés
Laque de Chine naturelle

Pavillon Christofle
1307 Sainte-Catherine Ouest Montréal H3G 1P7 Tél.: 987-1242
OGILVY

L'édifice d'Hydro-Québec n'a pas causé l'infection de 16 employés

PATRICK GRANDJEAN

■ L'édifice abritant les seize employés d'Hydro-Québec chez qui les médecins avaient décelé en novembre la bactérie responsable de la maladie du légionnaire, ne serait pas à l'origine des infections pulmonaires dont souffraient ces travailleurs.

À la lecture des résultats partiels du deuxième examen sérologique des patients, le Dr Guy Riendeau, médecin conseil de la santé et sécurité à Hydro-Québec, a indiqué hier que les infections bénignes de ces travailleurs ont une autre cause que la contamination de l'immeuble, situé au 500 ouest, rue Sherbrooke où se trouvent des bureaux de Loto-Québec.

Dans cinq cas sur cinq, le niveau d'anticorps à la bactérie legionella est resté le même entre les deux examens réalisés à six semaines d'intervalle, ce qui tend a prouver que les infections des travailleurs ne sont pas dues à une contamination récente aux colonies de ces bactéries, a expliqué le médecin.

Les autres résultats des analyses confiées à l'Université Laval seront disponibles d'ici quelques jours.

Interrogé sur le fait que 16 travailleurs du même étage — le quatrième — aient souffert des mêmes maux à la même période, le Dr Riendeau a incriminé «bien d'autres virus qui peuvent provoquer les infections pulmonaires bénignes dont les employés souffraient», à une période d'entre-saisons où beaucoup de gens se plaignent de ce genre de maux.

De son côté, le syndicat des employés de bureau d'Hydro- Québec, affilié au SCFP-FTQ, s'est élevé hier contre l'inaction de l'employeur et de la CSST devant le danger potentiel encouru par ses membres, notamment ceux du quatrième étage.

La plupart des employés malades chez qui ont avaient décelé la bactérie sont retournés au travail, a dit M. Roland Alix, un des membres du Comité de Santé et Sécurité du SCFP-FTQ.

L'expertise de l'édifice effectuée le 8 novembre dernier par l'Institut de recherche en Santé et Sécurité au travail (IRSST) n'a pu permettre l'identification d'une source d'émission des legionella, a rappelé Mme Gabrielle Felteault, directrice des affaires publiques de la Société immobilière Trans-Québec (SITQ), responsable de la gestion et de l'entretien de l'immeuble.

Les anticorps contre la bactérie legionella sont présents chez 85 p. cent de la population.

Panasonic®

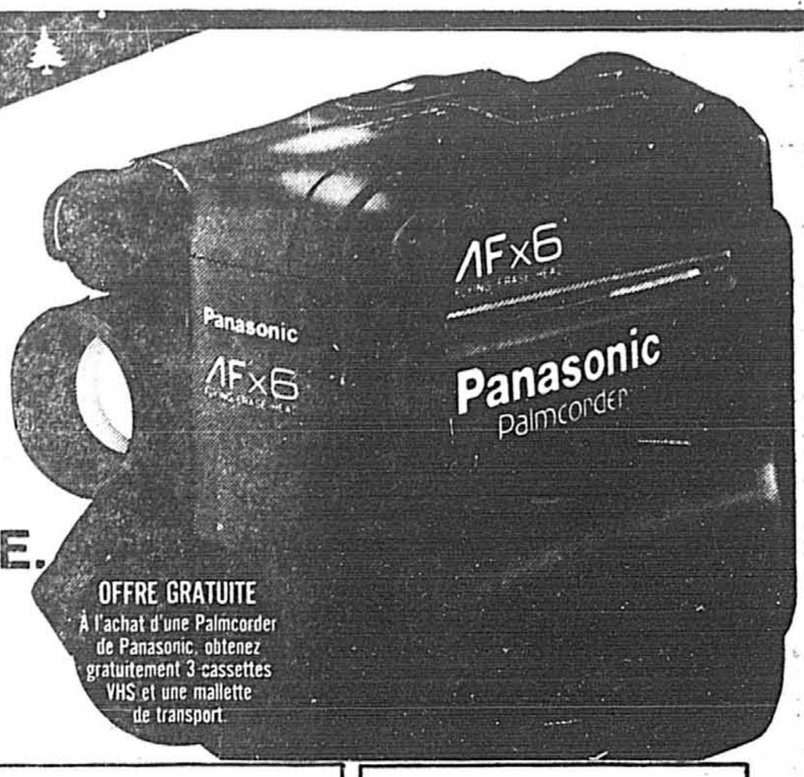
Pour des IMAGES DE NOËL OU DE VOYAGE...

ELLE EST LÉGÈRE... ELLE EST PETITE.
ELLE EST FACILE À MANIPULER.

Caméra modèle PV-10K VHS

Comparez ses caractéristiques:
- Auto focus
- Micro automatique
- Zoom puissance 6:1
- 90 minutes d'enregistrement
- Opération
- Tête d'effacement flottante
- Accessoires inclus

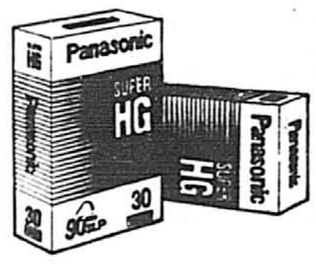
MAINTENANT 1199,95$*



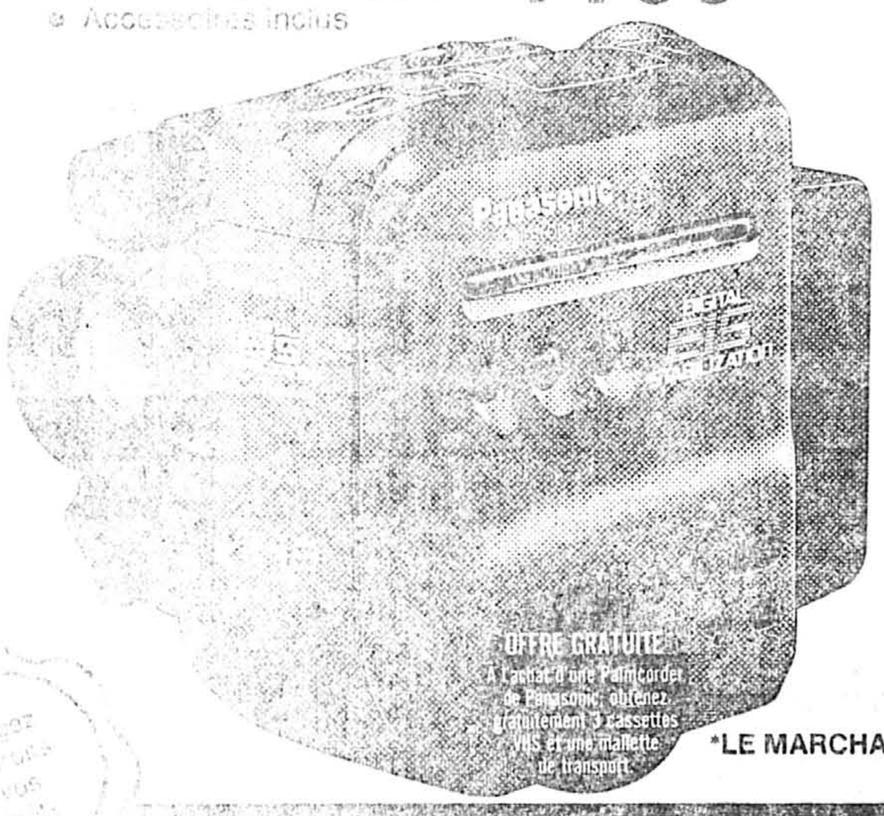
OFFRE GRATUITE
À l'achat d'une Palmcorder de Panasonic, obtenez gratuitement 3 cassettes VHS et une mallette de transport.



Prêt! En joue!
Votre Palmcorder est complète avec tous ces accessoires. Tout ce qu'il vous faut pour de super films vidéo.



90 minutes d'enregistrement
Vitesse ultra-longue durée (SLP), durée d'une heure et demie.



PETITE - LÉGÈRE - FACILE D'UTILISATION

Caméra modèle PV-40K VHS

- Zoom automatique 8:1
- Compacte
- Obturateur à pose ultra-brève
- Mise au point numérique automatique
- Tête d'effacement flottante
- Indicateur de bande restante
- Effet stroboscopique numérique

MAINTENANT 1799,95$*

*LE MARCHAND PEUT VENDRE À UN PRIX MOINDRE

Centrale
350, des Érables
LACHINE
364-4980

Louis Fillion inc.
5730, rue Sherbrooke est
(coin Monsarbe, entre Dickson et Lacordaire)
254-6041

ATELIERS ÉLECTRONIQUES BROSSEAU
3256, Grande-Allée, ST-HUBERT
678-3430
8025, boul. Taschereau, BROSSARD
443-4488
31, rue Evangéline, GRANBY
378-0139

CENTRE ÉLECTRONIQUE (L'Épargne
85 est, Blainville
Ste-Thérèse
435-4442



B.B.Q.
Vente au coûtant

DERNIÈRE CHANCE

Ravary le colosse

RABAIS INCROYABLES! Rayon peinture

SUPER VENTE DE FERMETURE

NOUS FERMONS NOTRE MAGASIN DE PIERREFONDS

DE 25% A 80% DE RABAIS

clex
VENEZ NÉGOCIER VOTRE PRIX



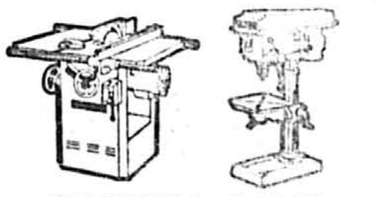


PEINTURE
30% DE RABAIS

Richelieu Ltée Ltd.



ARTICLES SÉLECTIONNÉS à 80% DE RABAIS



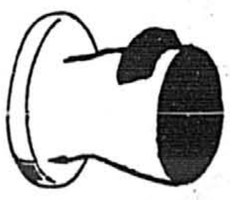
OUTILLAGE ÉLECTRIQUE VENTE AU COÛTANT



PLAFONNIERS et LUSTRES Jusqu'à 60% DE RABAIS



CHAISES DE JARDIN
Vente au coûtant



MERONI
Poignées «Passage» rouge
70% DE RABAIS

NOUVELLES HEURES D'OUVERTURE POUR PIERREFONDS SEULEMENT
Mercredi 13 h à 21 h
Jeudi 13 h à 21 h
Vendredi 13 h à 21 h
Samedi 9 h à 17 h

3 000 000 $ de marchandises à écouler!

SE TERMINE SAMEDI 22 DÉC.
QUANTITÉS LIMITÉES
PREMIERS ARRIVÉS, PREMIERS SERVIS

CONDITIONS DE VENTE:
- Les prix s'appliquent à des achats payés comptant et emportés
- Marchandise en magasin seulement
- Cartes de crédit acceptées
- Vente finale
- Aucun remboursement ou échange
- Aucun service de livraison n'est disponible
- Aucune mise de côté

La vente se termine jusqu'à écoulement complet des marchandises ou au plus tard le 22 déc. 90.

4849 boul. St-Jean Pierrefonds 696-4849

Bilan des naufrages dans le Saint-Laurent: 11 morts ou disparus, dont sept Madelinots

Presse Canadienne

HALIFAX

■ Les sauveteurs ont retiré des eaux glacées de l'Atlantique des cadavres et des survivants, hier, après les naufrages de deux bateaux de pêcheurs à 800 kilomètres de distance, au large de la côte est canadienne.

Dix pêcheurs (dont sept des Iles-de-la-Madeleine et trois de Terre-Neuve) et une observatrice du ministère des Pêches sont morts ou considérés comme tel.

Cinq pêcheurs ont été sauvés par les avions et navires dépêchés à la recherche du chalutier Nadine, de Cap-aux-Meules (Québec), et de l'embarcation *Strait's Pride*, de O'Donell (Terre-Neuve).

Hier après-midi, des plongeurs avaient retrouvé des débris provenant du chalutier Nadine.

Selon Paul Delaney, de la compagnie Madelipêche, qui exécute les recherches, l'épave du navire a pu être localisée.

Les plongeurs poursuivront leurs recherches aujourd'hui, si les conditions météorologiques le permettent.

Parmi les rescapés, le capitaine Robert Poirier, du *Nadine*, qui a été trouvé dans un canot de sauvetage, et son frère Serge, dans l'eau avec sa combinaison thermique. Les deux hommes se trouvaient à une trentaine de kilomètres des Iles-de-la-Madeleine.

Un porte-parole de la société Madelipêche, M. Irénée Bernard, a fait savoir que les frères Poirier étaient actuellement traités pour hypothermie. «Ils sont encore à l'hôpital, mais ils prennent du mieux, a-t-il noté dans une interview téléphonique. Au début, ils pleuraient constamment et ne pouvaient presque pas parler.»

Les quatre pêcheurs du *Nadine* trouvés morts sont Augustin Vigneau, 32 ans, de Bassin; Pierre Cyr, 31 ans, de Havre-Aubert; Émile Poirier, 23 ans, de Havre-aux-Maisons; et Jacquelin Miousse, 36 ans, de Cap-aux-Meules.

Les personnes à bord du *Nadine* qu'on n'a pas encore retrouvées sont Estelle Laberge, 40 ans, de Rimouski, observatrice du ministère des Pêches; Mario LeBlanc, 26 ans, d'Étang-du-Nord; Lauréat Deveau, 47 ans, de Havre-Aubert; et Gérard Vigneau, 30 ans, de Bassin.

Les noms des victimes de Terre-Neuve n'ont pas été révélés, mais on sait qu'elles sont toutes de Burnt Islands et de La Poile, deux villages du sud-ouest.

Le capitaine Pat Phelan, du centre de coordination des sauvetage de Halifax, a avoué qu'il n'avait plus «aucun espoir de trouver quelqu'un vivant maintenant».

COMPTOIR POSTAL
LES ATRIUMS TABAGIE CLAUDIA, INC.
870, boul. de Maisonneuve est
Montréal (Québec)
Tél.: 845-9702

ÉCONOMISEZ LA T.P.S. SUR VOS TIMBRES

CARNETS 25 TIMBRES
Ord. 9,75 $
875$
SUR PRÉSENTATION DE CE BON AVANT LE 1er JANVIER 1991
T.C., INC.

0% d'intérêt
• aucun dépôt
• aucun paiement*
avant mars 1991
Mais hâtez-vous—l'offre expire le 24 déc. 1990

RABAIS $40
Style moderne avec mémoire
Mémoire 20 numéros, recomposition, rappel tonalité de manoeuvre et voyant d'attente. 43-8806
59.95 99.95

RABAIS $10
Il n'a pas de secret!
Téléphone transparent: une belle idée de cadeau. Avec recomposition. 43-8050
49.95 59.95

Sans cordon
Modèle électronique avec interphone et téléappel 2 voies. 43-8302
129.95 179.95
RABAIS $50

Télécommande universelle
59.95 79.95
Commande jusqu'à quatre composants audio/vidéo. 15-1902
RABAIS $20

À affichage réglable
Mémoire 3 touches. Racine carrée et pourcentage. Avec étui portefeuille et piles. 65-563
9.97 19.95

Tandy 1000 TL/2 avec écran vidéo
À PARTIR DE
999.00
Tot. prix cour. 1488.00
1000 TL/2 avec microprocesseur 80286, RAM 640 K et logiciel MS-DOS et DeskMate à électronique intégrée pour unité de 3½ pouces. 25-1602
RABAIS $489 sur TL/2 avec écran ambre TTL-5 (25-8055). Total des prix cour. 1488.00, **solde 999.00**
RABAIS $499 sur TL/2 et écran couleur CM-5 (25-1043).
Total des prix courants 1698.00
Solde 1199.00
RABAIS $499
286 640K

Et encore plus de cadeaux à ajouter à votre liste

RABAIS $100 sur imprimante DMP 134 à matrice de points. 26-2848. Cour. 399.00 . . . **solde 299.00**
RABAIS $60 sur poste de travail d'ordinateur. 26-8038. Cour. 159.95 . . . . . **solde 99.95**
ACHAT SPÉCIAL. Trois jeux électroniques Sierra super captivants. Hoyles Book of Games, Space Quest III et A-10 Tank Killer. 25-8049. Compatible AdLib™. Prix suggéré par le fabricant 144.85, **69.95**
RABAIS 33%. Lecteur portatif de cassette avec casque d'écoute. Noir ou blanc. 14-9205/9206. Cour. 29.95 . . . . . **solde chac. 19.95**
RABAIS 20%. Miniclavier Concertmate 360, 100 sons. 42-4013. Cour. 49.95 . . . . . **solde 39.95**
RABAIS 33%. Répertoire téléphonique EC-323. Avec agenda, calendrier et réveil. 65-937. Cour. 59.95 . . . . . **solde 39.95**
RABAIS $60. PRO-38 portatif à balayage programmable. 10 canaux et 10 gammes. 20-139. Cour. 199.95 . . . . . **solde 139.95**
RABAIS $20. Radio-réveil AM/FM/lecteur de cassette à DEL. 12-8605. Cour. 79.95 . . . . **solde 59.95**

*0% INTÉRÊT jusqu'en mars 1991. Aucun dépôt et aucun paiement avant mars. Sur plan de crédit approuvé de Radio Shack Bencharge avec achats de $250 ou plus. Les intérêts sont calculés à partir de mars 1991. Hâtez-vous—l'offre expire le 24 décembre 1990.

Sauf mention contraire, piles/cassettes/adaptateurs ne sont pas fournis. Radio Shack dégage toute responsabilité relative aux erreurs (illustrations et texte). Il sera accordé une commande différée si un article est épuisé. Le solde expire le 24 décembre 1990.

Radio Shack® DIVISION INTERTAN CANADA LTÉE

Le magasin ou détaillant participant Radio Shack est dans les pages blanches.